



001

R61

Magyarország

Helytörténet

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Institut International de Coopération Intellectuelle

RÉUNION DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932.

D O C U M E N T S .

Móricz Zsigmond Városi Könyvtár - Tata

5 531000 281441

T A R T A L O M J E G Y Z É K.

1. MAGYARY ZOLTÁN egyetemi tanár meghívólevele.
2. Liste des participants.
3. Ordre du jour.
4. La formation d'une politique internationale de la science.
Rapport présenté par ZOLTÁN MAGYARY.
5. Les échanges de professeurs de l'enseignement supérieur.
Communication de M. JACQUES CAVALIER.
6. International exchanges and scholarships.
Communication de M. H. FRANK HEATH.
7. L'encombrement des universités et des carrières intellectuelles
Rapport présenté par M. le Dr. WERNER RICHTER.
8. L'équivalence des grades et études universitaires.
Communication présentée par M. UGO FRASCHERELLI.
9. Les equivalences des titres universitaires étrangers et des
études faites à l'étranger.
Rapport présenté par M. UGO FRASCHERELLI.
10. Rapport de l'institut sur la réunion des directeurs de l'en-
seignement supérieur.
11. A MAGYARY ZOLTÁN egyetemi tanár által a külügyminiszterhez in-
tézett jelentés másolata.



REV. 2017.

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (19^e), 2, RUE DE MONTPENSIER

(PALAIS-ROYAL)

C. I. I. C. I.
7.12.31.

8 DEC 1931

M. Zlotan Magyary,
Professeur d'université,
Közraktar u.25,
Budapest IX^e

Monsieur le professeur,

J'ai l'honneur de vous communiquer que la Commission internationale de coopération intellectuelle a autorisé l'Institut international de coopération intellectuelle à donner suite au projet de conférence des directeurs de l'enseignement supérieur dont vous êtes l'auteur. La Commission s'est prononcée en faveur d'une réalisation par étapes en limitant, pour cette première réunion, le nombre des pays appelés à y participer. En conséquence l'Institut se propose de réunir, tout d'abord, les directeurs de l'enseignement supérieur d'Allemagne, de France, d'Italie, le représentant du Standing Committee of Vice-Chancellors des universités britanniques, un représentant des universités américaines qui sera invité en qualité d'observateur et vous-même comme auteur du projet.

J'ai donc l'honneur de vous demander de vouloir bien participer à cette réunion qui se tiendra à l'Institut international de coopération intellectuelle les 29 février

PARIS, 17, 2, RUE DE MONTRENSIER

et 1^{er} mars 1932 à 10 heures du matin. Le but de la réunion est de permettre aux participants d'échanger librement leurs opinions sur les questions d'une importance internationale intéressant l'enseignement supérieur. Parmi les questions que la Commission internationale de coopération intellectuelle recommande à l'attention de cette réunion figurent notamment:

L'équivalence des grades et des études universitaires,

Les conventions en matière d'échanges universitaires,

La protection des titres universitaires,

Les problèmes pédagogiques et d'organisation qui résultent du surpeuplement des universités,

L'orientation professionnelle dans les universités.

Les frais de déplacement (aller et retour en 1^{ère} classe) de même que les frais de séjour pendant la durée de la réunion (fixés par nos règlements à 300 fr. fr. par jour de session) sont bien entendu pris en charge par l'Institut international de coopération intellectuelle.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'assister à cette réunion, je vous prie d'agréer, Monsieur le professeur, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur p.i.

R. Rossi

(Rossi)

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Réunion des directeurs de l'enseignement supérieur

Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932.

LISTE DES PARTICIPANTS

- M. Jacques Cavalier, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique de France.
- M. Ugo Frascherelli, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale d'Italie.
- Sir Frank Heath, directeur du Universities Bureau of the British Empire, représentant l'Advisory Committee of Vice-Chancellors and Principals des universités britanniques.
- M. le professeur Dr. Zoltán Magyary, ancien directeur de l'enseignement supérieur de Hongrie, commissaire du gouvernement pour la rationalisation de l'administration.
- M. le professeur Dr. Werner Richter, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique de Prusse.
- M. le Dr. Horatic Krans, directeur de la Continental Division of the American University Union in Europe participera également à la réunion en qualité d'observateur.

C.6.1932.

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LA FORMATION D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA SCIENCE

Rapport présenté par

Z o l t á n M a g y a r y,

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Budapest

à la première réunion des
Directeurs de l'enseignement supérieur

le 29 février 1932

LA FORMATION D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA SCIENCE

- I -

La Commission internationale de Coopération intellectuelle a décidé de donner suite au projet que j'ai eu l'honneur de formuler concernant une conférence des directeurs de l'enseignement supérieur. Elle s'est prononcée en faveur d'une réalisation par étapes. Cette méthode semble particulièrement appropriée au développement progressif de ce nouveau type de réunions internationales, où se rencontrent non pas les savants, mais les organisateurs de la vie scientifique.

Ayant l'honneur de participer à cette réunion, permettez-moi d'exposer les raisons qui m'ont conduit à proposer cette conférence et de préciser les étapes qui dans ma pensée, se prêteront le mieux à la réalisation de ses buts.

Les réunions de savants ne sont pas une institution nouvelle. Mais c'est une innovation de réunir ceux dont la tâche consiste à organiser la vie intellectuelle et à créer les conditions et les instruments les plus favorables à son développement. En effet, les proportions des devoirs incombant à la politique de la science croissent sans cesse, et la solution en devient de plus en plus compliquée, de sorte que ceux qui sont responsables de la direction de cette politique, souffrent dans leurs décisions du fait que sur ce terrain non seulement la coopération et la division du travail, mais encore les services internationaux d'information ne sont pas organisés.

Ayant été de 1927 à 1930 directeur de l'enseignement

supérieur au ministère hongrois de l'Instruction publique, après avoir pendant quatre ans servi dans ce même service, j'ai eu l'occasion, soit en diverses missions officielles, soit comme délégué de l'Etat hongrois auprès de l'Institut international de Coopération intellectuelle, ou enfin à titre privé, d'entretenir de multiples relations personnelles en plusieurs pays, grands et petits, de sorte que je suis en mesure d'apprécier la valeur de pareils contacts et de l'étude personnelle des conditions de la vie intellectuelle des différents pays et des comparaisons qui en résultent.

- II -

Le changement qui s'est produit dans le domaine de la science après la guerre mondiale, a été préparé par des événements qui datent encore du commencement du XX^e siècle. Dès le commencement du siècle s'est multiplié, à côté des universités, le type des instituts de recherches indépendants. Le nombre des universités elles-mêmes a augmenté. Aussi le nombre de ceux qui se vouent à des recherches et à des carrières purement scientifiques, est toujours en train de s'accroître. Le travail scientifique se divise de plus en plus et la production scientifique du monde prend des dimensions considérables. A-t-on jamais vu attacher tant d'importance aux bibliothèques, aux revues scientifiques, et à toutes sortes de bibliographies, de manuels de répertoires qu'aujourd'hui ? La nécessité pour les savants de se mettre en contact les uns avec les autres est plus grande que jamais, ce qui a conduit à multiplier les congrès internationaux à fonder des sociétés savantes nationales et internationales, les voyages d'études, corporatifs ou individuels. On peut encore citer la création

d'instituts et de bureaux internationaux et - last but not least - la Commission et l'Institut international de Coopération intellectuelle. Ainsi s'est formé dans le domaine de la production scientifique ce qu'on pourrait nommer une exploitation en grand.

Plus encore qu'à ce développement des cadres du travail intellectuel, l'interdépendance des chercheurs est due au fait que dans le domaine des sciences, à côté de la recherche spontanée l'importance de la recherche provoquée a grandi en proportion des besoins de la vie économique et de l'hygiène publique. En particulier, la recherche provoquée a pris un grand essor pendant la guerre. A côté de l'exploitation économique des matières premières et des ressources financières a surgi la nécessité d'une exploitation économique des forces humaines et spécialement des forces intellectuelles, le souci de recruter des chercheurs ayant la formation nécessaire pour exécuter tous les travaux interdépendants. C'est-à-dire que l'importance de l'organisation dans le domaine du travail scientifique et le caractère conscient de la politique de la science a revêtu des proportions et s'est étendu à des terrains qu'il n'avait pas été nécessaire d'envisager auparavant.

Ces problèmes de la politique de la science, se posent inévitablement dans tous les pays. La différence consiste seulement dans la mesure où ils ont été reconnus et résolus. Mais après la guerre les problèmes fondamentaux de la politique de la science se sont imposés avec une force coercitive, ce qui explique que de nos jours l'intérêt pour la politique de la science soit devenu international.

C'est dans les pays créés par les traités de paix que ce changement est le plus évident. La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie

sont des formations nouvelles qui doivent déterminer la place et le rôle de la politique de la science dans leur vie nationale; la Roumanie et la Yougoslavie se sont accrues territorialement dans une mesure extraordinaire; l'Autriche et la Hongrie, au contraire, ont été placées dans une situation complètement nouvelle par la perte de la majeure partie de leur territoire. Pour les grandes nations, également, un état de choses entièrement nouveau dans le domaine de la politique de la science est le résultat de la guerre. Des hommes compétents d'Angleterre, des Etats-Unis, de France et d'Italie reconnaissent qu'avant la guerre la littérature scientifique allemande, les revues scientifiques, les Zentralblätter, les Jahresberichte et les Handbücher jouaient dans la plupart des branches de la science un rôle indispensable; en nombre de cas ils exerçaient une véritable hégémonie. A la suite des antagonismes de la guerre et aussi par une conséquence nécessaire de l'isolement de deux camps, Anglais, Américains, Français et Italiens se virent forcés de développer une activité parallèle à celle des Empires Centraux dans les domaines où jusque là, soit par commodité, soit par nécessité, ils avaient reconnu les services de la production scientifique allemande.

Cette évolution commença pendant les hostilités par le mot d'ordre : s'émanciper de la science allemande. Mais ce mouvement continue encore de nos jours et se manifeste sous la forme de l'affirmation de l'importance égale de la production anglo-saxonne, française ou italienne dans le domaine des sciences. On connaît l'étendue des efforts déployés aux Etats-Unis sur le terrain du développement de la science et surtout dans l'établissement de nouveaux instituts scientifiques.

L'Allemagne multiplie et développe également ses universités, ses instituts de recherches. Par la fondation de la

Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft elle a fourni un exemple fécond de l'organisation de l'exploitation scientifique en grand. De leur côté, les autres pays cherchent également de nouvelles solutions à leurs nouveaux problèmes; pour ne citer que quelques exemples caractéristiques, nous nous contenterons de signaler que la Belgique a créé une Fondation Universitaire, que la Pologne donne un développement puissant à la Caisse Mianowski, que la Hongrie a réuni ses grands musées, bibliothèques et archives en un corps autonome doté des mêmes privilèges que les vieilles universités et les académies, et qui porte le nom de Corps des Grandes Collections Publiques.

La Fondation Rockefeller a, depuis la guerre, étendu au-delà des frontières des Etats-Unis son activité d'autant plus précieuse qu'elle embrasse tous les pays et peut, par conséquent, servir particulièrement la cause des contacts et études personnels, que nous préconisons.

- III -

L'existence de ces activités analogues provoque des comparaisons des solutions des problèmes de la politique de la science. Malgré les différences de ces solutions dans les divers pays, elles présentent un grand nombre de traits communs grâce à la similitude des problèmes. La politique, étant par définition l'art d'atteindre des buts publics, est responsable des résultats. C'est des hommes désignés par leurs fonctions pour diriger la politique de la science qu'un pays est en droit d'attendre que le niveau de son enseignement supérieur et l'activité de ses savants atteignent le maximum de résultats. Ce but contraint chaque gouvernement à mettre en harmonie tous les efforts nationaux et à leur imprimer une direction homogène.

Mais par quelles mesures peut-on atteindre à cette harmonie et quelle direction faut-il donner à ces efforts ? La question qui se présente est donc en dernière analyse celle-ci : Les buts de la politique de la science et les formes de l'organisation du travail scientifique ont-ils subis des changements par suite du développement de cette exploitation en grand, qui est le produit des 25 dernières années ? La réponse à cette question est cherchée généralement dans l'étude et la comparaison des solutions adoptées dans les pays étrangers. Il n'y aura pas deux solutions semblables. L'une sera meilleure, l'autre moins bonne. L'une comportera plus d'éléments assimilables que l'autre. Mais une étude purement empirique et comparative n'apportera pas les enseignements dont la politique de la science a besoin pour assumer la responsabilité dont nous venons de parler.

Il faut que cette étude soit plus approfondie. Il faut chercher les raisons qui ont guidé les différents gouvernements dans leurs décisions, distinguer les traits nouveaux et originaux dans les nouvelles solutions, analyser le progrès apporté par n'importe quel pays, parce que si, dans la recherche scientifique, il n'y a pas de mérite à découvrir à nouveau ce qui a été découvert précédemment et publié par un autre, on ne peut pas continuer à négliger la méthode scientifique dans la politique de la science. En d'autres termes : les directeurs de l'enseignement supérieur qui sont appelés à veiller à ce qu'un critère sévère soit appliqué pour la critique de l'activité scientifique des professeurs, ne peuvent refuser d'accepter le même critère pour la critique de leur propre activité. Bien qu'ils doivent tenir compte du jugement de l'opinion publique de leur pays, ils doivent aussi se rendre compte qu'ils sont toujours soumis à la critique compétente de leurs collègues et

de l'opinion internationale. Mais en admettant cette thèse, on a déjà admis la nécessité d'une synthèse internationale de la politique de la science qui conduira certainement à une coordination plus parfaite de l'activité scientifique des diverses nations. Cette synthèse sera une acquisition nouvelle, un progrès, qui sera à même de transformer les tâtonnements prudents imposés jusqu'ici à la coopération intellectuelle en une activité plus résolue. Mais cela ne sera une nouveauté que sur le plan international. Depuis longtemps déjà les nations à civilisation avancée ont développé une politique raisonnée de la vie intellectuelle, ce dont témoignent des ouvrages scientifiques de haute valeur. Nous pensons par exemple à l'ouvrage fondamental de Louis Liard sur l'Enseignement supérieur en France 1789-1889 (1894), ou à l'Histoire de l'Académie Royale Prussienne à Berlin, publiée par A. Harnack à l'occasion du bicentenaire de cette société en 1900, et qui donne un aperçu du développement entier de la science allemande, ainsi qu'au Rapport des Commissions Royales sur les Universités d'Oxford et Cambridge, et au Rapport sur l'Université de Londres, présentés sur l'ordre de Sa Majesté au Parlement en 1922, respectivement en 1913, qui permettent de comprendre la conception originale anglaise de l'organisation de l'enseignement supérieur et du travail scientifique.

A ce propos permettez-moi de vous faire connaître brièvement l'historique et l'objet de l'ouvrage que je viens d'avoir l'honneur de vous remettre. Le titre en est double : La naissance d'une politique internationale de la science. Les bases de la politique hongroise de la science.

Le traité de Trianon a placé la Hongrie devant une situation entièrement nouvelle sur le terrain politique, économique et culturel. Ce traité lui a enlevé 67.3 % de son

territoire et 58.4 % de sa population. La langue hongroise appartient à la famille finno-ougrienne et se trouve isolée au milieu des langues européennes. A l'égard de la civilisation et de la science, elle est réduite à elle-même sans avoir, comme les diverses langues romanes et slaves, l'avantage d'une étroite parenté, ni le précieux privilège que constitue la communauté de langue entre plusieurs pays, comme c'est le cas pour l'Angleterre et les Etats-Unis, ou pour l'Allemagne, l'Autriche et pour une grande partie de la Suisse. La Hongrie d'après guerre s'est vue obligée de résoudre le problème de maintenir avec huit millions et demi d'habitants le niveau et le rang de la civilisation hongroise, civilisation plus que millénaire. En même temps elle a reconnu que pour maintenir son rang il est indispensable de perfectionner l'organisation de sa vie scientifique en tenant compte du développement de l'exploitation scientifique en grand qui depuis la guerre s'accroît dans une telle mesure. Ces deux facteurs : la situation nouvelle créée par le démembrement territorial du pays et la juste appréciation de l'importance accrue d'une politique de la science, ont montré la nécessité de tirer tout le parti possible des forces réduites du pays et c'est cette considération qui est à la base de notre ouvrage. Pour déterminer cette politique décisive pour le sort de la nation, il était nécessaire d'établir le bilan des résultats atteints jusqu'ici par la Hongrie dans les diverses branches de la science, de constater les services qu'elle a rendus à l'avancement des sciences et le rôle qui lui revient dans la division internationale du travail scientifique. En même temps il fallait rendre compte des institutions et organisations dont ce pays dispose et dont la connaissance est indispensable pour déterminer le sens du développement ultérieur.

Cet ouvrage a paru d'abord en langue hongroise, mais

les considérations suivantes nous ont amené à le publier également dans une langue de grande diffusion : d'abord la tendance générale est d'organiser la coopération internationale intellectuelle, la coopération intellectuelle nationale en étant une des conditions indispensables; or la manière dont cette coopération intellectuelle nationale est réalisée dans un pays doit être connue des autres. D'autre part, ce sont les petites nations qui, en raison de la moindre complexité de leur situation sont en mesure d'arriver le plus vite à une juste compréhension des nouveaux problèmes et de tenter les premiers essais de solutions nouvelles. Et c'est pourquoi, en publiant cet ouvrage, la Hongrie estime contribuer utilement à la création d'une politique internationale de la science.

L'Institut international de Coopération intellectuelle a convoqué de temps en temps une réunion des Bureaux Interuniversitaires nationaux. Ces réunions traitaient les questions de l'échange des professeurs et des étudiants, des cours de vacances, de l'équivalence des diplômes, qui sont autant de problèmes de pure forme et de questions administratives. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, car étant donnée l'organisation politique en général et, surtout dans les pays continentaux, les grands problèmes ne peuvent être résolus sans l'intervention des ministères de l'Instruction publique. En Hongrie seulement, le Bureau Interuniversitaire national a été placé sous la direction du Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique. C'est pourquoi l'auteur de cette étude, alors directeur de l'Enseignement supérieur en Hongrie et du Bureau Interuniversitaire, a pu, en cette double qualité, proposer à la réunion des Offices Universitaires en 1929, que l'Institut de Coopération intellectuelle prenne l'initiative d'une réunion des Directeurs

de l'Enseignement supérieur des différents pays. Chacun de ces directeurs est responsable envers son propre pays dans une série de questions dont la plupart se présentent aussi chez les autres peuples. Par exemple, il y a surproduction de diplômés et chômage intellectuel dans chaque pays. Les universités, dans leur nombre et dans leurs cadres d'avant-guerre, ne sont pas capables d'admettre tous ceux qui désirent une formation universitaire. Que faire ? Ou bien en multiplier le nombre et édifier de nouveaux bâtiments universitaires en se disant que l'effet en sera d'augmenter encore cette surproduction, ou bien chercher les modalités fixant le nombre d'élèves admissibles aux universités, ce qui est un problème délicat du point de vue des traditions universitaires. Puis, il s'est développé des universités monstres à 20-30 mille étudiants (Paris, Londres, etc.), surtout dans les capitales. Comment organiser l'enseignement oral et les travaux de laboratoire pour de telles masses. Les Instituts de recherche scientifique doivent-ils être organisés en dehors des universités comme la plupart le sont en Allemagne ou dans le cadre des universités, comme en Angleterre ?

L'organisation des universités subit une évolution parallèle. Certains pays restent attachés à la répartition traditionnelle en facultés et confient à des écoles supérieures spéciales (école technique supérieure, école vétérinaire, école des beaux-arts, etc.) le soin de cultiver les sciences nouvelles. En d'autres pays, par contre, on préfère élargir le cadre de l'université pour y faire rentrer des facultés nouvelles. Faut-il s'en tenir à la conception séculaire selon laquelle l'enseignement supérieur et l'avancement de la science sont des activités simultanées des universités, ou convient-il de favoriser la tendance à la spécialisation dans ce sens

que les deux activités soient séparées : donner d'abord l'enseignement fondamental sanctionné par le diplôme et sélectionner les diplômés pour les recherches scientifiques. Il s'ensuivrait une séparation dans les chaires, certains professeurs étant plus propres à l'enseignement et d'autres à la recherche, ces derniers devant être dispensés de l'obligation de tenir des cours réguliers.

Du fait que les diplômés se destinant à la recherche passent un nombre considérable d'années dans les instituts de recherches scientifiques, un nouveau problème se pose : assurer à ces jeunes chercheurs des possibilités d'existence soit au moyen de bourses, soit d'une autre manière. Ce sera en même temps la solution du problème important du recrutement d'un nombre suffisant de spécialistes. Il faut aussi parler de la spécialisation toujours croissante. Ceci entraîne une division du travail qui devrait être envisagée au point de vue international, etc.

La nature des problèmes qui se posent dans la politique de la science est illustrée aussi par les deux passages suivants des ouvrages mentionnés plus haut :

"En 1807 Alexander von Humboldt se rendit à Paris. On sait qu'il y resta longtemps, très longtemps. Ce n'est qu'à Paris qu'il pouvait satisfaire sa soif de la science et élaborer les résultats de ses grands voyages. Grâce à lui Paris devint la grande école pour la nouvelle jeune génération de naturalistes allemands. Nous n'aurions pu, ou du moins n'aurions pu de sitôt entrer en concurrence avec la France, si Alexander von Humboldt n'avait pas attiré à Paris des savants allemands, et non seulement des naturalistes, mais aussi des linguistes". (Harnack. Geschichte der kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. 1901. S. 420).

"En face des résultats du système opposé, la supériorité de la forme universitaire apparaissait évidente, indéniable. On savait chaque jours davantage ce qu'elle avait produit ailleurs, particulièrement en Allemagne, quelle moisson de science elle avait enfantée. Pourquoi en France ne donnerait-elle pas, toutes différences gardées de sol, de race et de génie, des fruits d'une pareille abondance ?" (Liard : L'Enseignement Supérieur en France 1789-1893. II. p.346).

Des situations semblables à celles auxquelles se rapportent ces deux exemples, tirés du passé, se présenteront toujours en chaque pays.

- IV -

Mais cette conférence réunit les représentants de pays où la vie universitaire et la politique de la science ont déjà un grand passé, et qui seront à même de poser et définir les problèmes à résoudre. Je tiens à constater que cette réunion rend déjà un grand service en fournissant l'occasion de formuler ces questions et en permettant un échange de vues personnel entre les hommes les plus compétents. Peut-être ces rapports se poursuivront-ils individuellement pour le plus grand bien des divers pays et de l'avancement de la science, mais il serait encore plus utile que ces réunions fussent élargies et systématisées.

Dans l'espoir que les considérations ci-dessus rencontreront votre appréciation, je crois pouvoir résumer comme suit ce qui reste à faire :

- 1) Décider si les réunions des directeurs de l'enseignement supérieur seront élargies.
- 2) Dans l'affirmative, décider s'il ne faudrait pas réaliser graduellement le programme en convoquant d'abord les

directeurs de l'enseignement supérieur des pays du continent européen, pour la raison que les universités de ces pays présentent entre elles une certaine ressemblance et que le type des universités anglo-saxonnes en diffère. Etant donné que les universités de l'Empire Britannique tiennent de temps à autre un congrès, il serait possible, après avoir réalisé la réunion des directeurs de l'enseignement supérieur du continent européen, de convoquer à la fois et ceux-ci et les représentants de la politique de la science de l'Empire Britannique ainsi que ceux de l'Amérique du Nord et du Sud et du Japon.

3) Il serait utile de rendre ces réunions périodiques. Afin que les membres de ces conférences apprennent à connaître les universités et instituts scientifiques des différents pays, il sera bon qu'elles aient lieu chaque fois dans un pays différent.

4) Il est désirable que les ouvrages consacrés à la politique de la vie intellectuelle, dont quelques-uns ont été cités plus haut, soient rassemblés et rendus accessibles et qu'il en soit publié une bibliographie.

5) Il convient d'organiser ou tout au moins d'encourager, par exemple en décernant des prix, la rédaction de monographies relatives à la politique de la science dans les divers pays ou à certains problèmes particulièrement importants de cette politique.

6) En préparant chacune de ces réunions on inscrira à l'ordre du jour des problèmes d'un intérêt général et des rapporteurs seront désignés à l'avance.

7) On envisagera l'établissement d'une commission permanente pour veiller à ce que la question soit maintenue à l'ordre du jour et pour préparer les réunions.

Il est pour moi particulièrement agréable que de
donner lecture de cet exposé en présence - en grande partie -
d'anciennes connaissances.

Monsieur le Directeur,

J'ai déjà eu l'honneur d'être en rapport avec vous
depuis que vous occupez les hautes fonctions que vous exercez
aujourd'hui et de rendre hommage à l'autorité avec laquelle vous
développez dans ce domaine les grandes traditions de la France.
Mais c'est du temps de votre prédécesseur, M. Alfred Coville, que
j'ai appris à connaître les particularités nationales de la vie
scientifique et de l'enseignement supérieur français ainsi que
leurs conditions d'après guerre. À cet égard je dois beaucoup
aux indications de M. Coville et aux entretiens que nous avons
eus ensemble, dont j'ai gardé le plus agréable souvenir.

Sehr geehrter Herr Ministerialdirektor,

Ihre Teilnahme an dieser Zusammenkunft ist für uns
besonders wertvoll. Es ist bekannt, dass im Deutschen Reiche die
Pflege der Wissenschaft Sache aller Länder und in gewissem Masse
auch des Reiches ist. Dass man sich darin einigen konnte, Deutsch-
land hier durch Sie, den Chef des preussischen Hochschulwesens
vertreten zu lassen, darin erblicken wir, und ich glaube mit
Recht, einen deutlichen Beweis dafür, wie hoch man ihre wissen-

Il est pour moi particulièrement agréable que de
donner lecture de cet exposé en présence - en grande partie -
d'anciennes connaissances.

Monsieur le Directeur,

J'ai déjà eu l'honneur d'être en rapport avec vous
depuis que vous occupez les hautes fonctions que vous exercez
aujourd'hui et de rendre hommage à l'autorité avec laquelle vous
développez dans ce domaine les grandes traditions de la France.
Mais c'est du temps de votre prédécesseur, M. Alfred Coville, que
j'ai appris à connaître les particularités nationales de la vie
scientifique et de l'enseignement supérieur français ainsi que
leurs conditions d'après guerre. À cet égard je dois beaucoup
aux indications de M. Coville et aux entretiens que nous avons
eus ensemble, dont j'ai gardé le plus agréable souvenir.

Sehr geehrter Herr Ministerialdirektor,

Ihre Teilnahme an dieser Zusammenkunft ist für uns
besonders wertvoll. Es ist bekannt, dass im Deutschen Reiche die
Pflege der Wissenschaft Sache aller Länder und in gewissem Masse
auch des Reiches ist. Dass man sich darin einigen konnte, Deutsch-
land hier durch Sie, den Chef des preussischen Hochschulwesens
vertreten zu lassen, darin erblicken wir, und ich glaube mit
Recht, einen deutlichen Beweis dafür, wie hoch man ihre wissen-

schaftspolitische Tätigkeit im ganzen Deutschen Reiche eingeschätzt. Ich persönlich hatte den Vorzug in vielfachen Berührungen die meisterhafte Art kennen zu lernen, mit der Sie und Ihre Vorgänger und späterer Minister, Herr C.H. Becker verstanden haben nicht nur die bewährten grossen Traditionen der preussischen Wissenschaftspolitik weiterzuführen, sondern auch die wesentlich geänderten Forderungen der modernen Zeit mit in Betracht zu ziehen und sachgemäss zu erfüllen.

Signor Direttore Generale,

Sono lieto vederLa sempre nella Sua posizione di grande importanza, specialmente in questi tempi che hanno saputo creare in Italia riforme essenziali anche nel campo delicato della politica scientifica e culturale. Ricorderò sempre il profondo colloquio che ebbi l'onore di avere con Lei. Conosciamo ed apprezziamo il Suo volume della "Raccoltà delle leggi, dei decreti, dei regolamenti e delle circolari sulla istruzione superiore", il quale è anzitutto la raccoltà dei preziosi risultati della Sua brillante attività di scienziato e di alto funzionario. Sono lieto di rivederLa qui tra noi, perchè la Sua presenza è già un prezioso contributo e una garanzia al successo dei lavori di questa nostra riunione.

Gentlemen,

Let me take this opportunity to point out the importance of the fact that we can welcome here the representatives of the British and American universities. Everybody who knows the development of universities is well aware, that in the English-speaking countries a distinct type of universities has been produced; on the other hand certain similar traits may be seen to characterise all the universities of the Continent. This difference finds its expression among others in the absence of any state organ similar to the Heads of University Departements in the continental Ministries of Public Education. Your participation in our meeting is of extreme value because in this way we may hope to find the most appropriate method of extending the scope and extent of our discussion to your great countries and of bringing near to us your problems of university organisation.

C.5.1932

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

REUNION DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Paris, 29 février et 1^{er} mars 1932

Les échanges de professeurs de l'enseignement supérieur

Communication
de M. Jacques Cavalier

Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de
l'Instruction publique de France

(Point 2 de l'Ordre du jour)

N O T E

SUR LES ECHANGES DE PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

Les échanges franco-belges et franco-luxembourgeois, dont le mécanisme est exposé plus loin d'une façon détaillée, sont assurés d'une manière en quelque sorte administrative par les soins des Directions intéressées.

L'échange avec l'Université Harvard aux Etats-Unis est réglé d'une façon moins officielle, sans toutefois que l'Administration s'en désintéresse.

Les deux systèmes fonctionnent avec régularité et jusqu'ici ont donné satisfaction.

Leur extension à d'autres pays est souhaitable. Elle se heurterait cependant, assez vite, à la difficulté de trouver un nombre suffisant de professeurs susceptibles de s'absenter pendant le temps nécessaire.

Il convient d'indiquer que chaque année des professeurs et des savants français, en général en assez grand nombre, se rendent dans les Universités étrangères pendant des périodes relativement courtes pour y donner des cours restreints ou des séries de conférences. Ce n'est qu'exceptionnellement que ces cours durent une année.

Les Universités étrangères répondent à ces visites et séjours en envoyant par réciprocité des professeurs nombre pour nombre dans les Universités françaises. Ces échanges libres d'Université à Université sont les plus fréquemment usités.

Toutefois, les organisations régulières suivantes constituent un véritable échange de professeurs de pays à pays.



I - Echanges franco-belges

En exécution de l'accord universitaire franco-belge du 17 juin 1931, 12 professeurs français et 12 professeurs belges sont désignés, chaque année, pour faire une série de cours ou de conférences - les premiers dans les universités belges, les seconds dans les universités françaises.

C'est un échange de pays à pays et non d'université à université.

La mission des professeurs d'échange peut être confiée non seulement à des professeurs de Faculté, mais aussi à des professeurs de grands établissements scientifiques ou de grandes écoles relevant d'autres ministères et à des savants et des hommes de lettres n'appartenant pas à l'Université.

Les professeurs d'échange sont choisis et désignés de la façon suivante:

1° - Professeurs français. Tous les trois ans, le Ministère de l'Instruction publique établit, après enquête auprès des universités, la liste des professeurs qui accepteraient d'enseigner en Belgique, liste indiquant les sujets choisis par eux. Cette liste est transmise au Ministère des Sciences et Arts qui la communique aux universités belges.

Chaque année les universités belges choisissent les professeurs français qu'elles désirent recevoir pendant l'année scolaire suivante et le Ministère des Sciences et Arts transmet au Ministère de l'Instruction publique une liste de 12 noms: 3 pour chacune des 4 universités belges.

2° - Professeurs belges. - La même procédure est employée pour les professeurs belges. Toutefois, comme il n'y a que 12 professeurs pour 17 universités françaises, le Ministère de l'Instruction publique est obligé d'établir un roulement entre les moins importantes. En outre, pour répondre au désir exprimé par

le Gouvernement belge, les professeurs sont choisis à raison de trois par université belge.

La mission des professeurs d'échange consiste en un séjour de 15 jours à trois semaines auprès de l'université invitante.

Le choix des sujets des cours ou conférences appartient au professeur.

Pour leur mission en Belgique, les professeurs français reçoivent, sur les fonds de l'Expansion universitaire, une indemnité correspondant à leurs frais de voyage aller et retour en 1-re classe et à leurs frais de séjour (100 francs par journée d'absence).

II - Echanges franco-luxembourgeois

En exécution de l'accord du 20 avril 1923, des échanges de professeurs sont organisés entre la France et le Luxembourg, mais d'une façon plus limitée.

Le choix des professeurs d'échange est fait par la Commission universitaire franco-luxembourgeoise.

III - Echanges avec l'Université Harvard (Etats-Unis)

Cet échange a lieu chaque année, sous les auspices de l'Office national des universités, entre l'Université Harvard, d'une part, et les universités françaises, d'autre part.

Un seul professeur est échangé. Le professeur français est choisi par une Commission composée des professeurs qui ont été chargés de cette mission au cours des années précédentes. Le professeur français fait à Harvard un séjour de 3 mois pendant lequel il conserve son traitement français; il reçoit du Ministère des affaires étrangères une subvention de 20.000 frs.

Le professeur américain visite, au cours de son séjour en France, plusieurs universités où il donne des conférences.

IV - Echanges franco-anglais

Ces échanges organisés par l'Office national des universités entre les universités françaises et les universités anglaises (2 professeurs français et 2 professeurs anglais) n'ont pas donné le résultat que l'on escomptait.

Du côté anglais, on s'est montré peu favorable à ces échanges et cette année il a fallu y renoncer; seuls les deux professeurs français se sont rendus en Angleterre.

INTERNATIONAL EXCHANGES AND SCHOLARSHIPS

I have been asked by Dr. Picht to write a short note on what I propose to say about International Exchanges and Scholarships, "as far as possible from an international point of view" and to intimate sources of information.

Unfortunately my small acquaintance with the problem as it exists in other countries makes it difficult to discuss this question 'internationally'. But possibly a brief statement of the position in my own country may enable my colleagues to contribute interesting facts from their own experience. I propose to deal with exchanges and scholarships separately and give a short list of sources of information on both at the conclusion.

E X C H A N G E S

Exchanges in the University field are made either amongst (a) students or (b) teachers. As to the desirability in the interests of mutual understanding of promoting exchanges of both types, there can be no question. The difficulties involved are entirely practical.

I. EXCHANGES OF UNIVERSITY STUDENTS:

In my country an exchange of University students has, for some years past, been almost entirely organised by the National Union of Students (N.U.S.) and the necessary expenses met out of their general funds. In the present economic crisis their income has fallen to such an extent that they have been forced to announce their intention of abandoning this work. I think it is the general opinion in Great Britain that a students' organisation, if

/properly

properly organised and efficiently run, is better suited for dealing with this type of exchange than a more official body. I am aware that in other countries these exchanges are on an official or semi-official basis and no doubt in conditions such as those existing at the moment, an official or semi-official organisation has more stability than a union of students can possibly possess. The question is engaging the attention of the Universities Bureau in the hope that some means of surmounting the immediate difficulties may be discovered. But the position is not hopeful. Another difficulty that arises is that of placing foreign students in English homes. For some time past the homes of the intellectual classes in Great Britain - the homes most likely to receive foreign exchange students - have been under drastic reorganisation, which has made it difficult for English families, however willing, to receive foreign guests. In time, no doubt, the necessary adjustments will be made and this difficulty should disappear. The figures supplied by the N.U.S. show the development that has taken place in recent years in these exchanges and the extent to which the difficulty just referred to has been felt. It will be seen from the figures that the number of foreign students seeking an exchange has throughout been greater than the number of places available.

Statement for the years:-

	1928-29	1929-30	1930-31
<u>Exchange Visits:</u>			
Applications from English Students	87	92	146
Exchanges arranged for "	37	44	71
Applications from Foreign Students	169	197	182
Exchanges arranged for "	37	45	71

INTERNATIONAL EXCHANGES AND STUDENTSHIP

I have been asked by Dr. Pitt to write a short note on what I propose to say about International Exchanges and Studentship, as far as possible from an international point of view, and to intimate sources of information. Unfortunately my main acquaintance with the problem as it exists in other countries makes it difficult to discuss this question internationally. But possibly a brief statement of the position in my own country may enable my colleagues to compare their interesting facts with their own experience. I propose to deal with exchange and studentship separately and give a short list of sources of information on both at the conclusion.

EXCHANGES

Exchanges in the University field are made either among (a) students or (b) teachers. As to the desirability in the interests of mutual understanding of reciprocal exchanges of both types, there can be no question. The difficulties involved are entirely practical.

EXCHANGES OF UNIVERSITY STUDENTS

In my country an exchange of University students has for some years been almost entirely organized by the National Union of Students (N.U.S.) and the necessary expenses met out of their general funds. In the present economic crisis their income has fallen to such an extent that they have been forced to announce their intention of abandoning this work. I think it is the general opinion in Great Britain that a student's organization, if properly

The experience of arrangements made for so-called Tuition Visits, where the foreign student is received into a family with a view to giving a certain amount of tuition, is confirmatory. It will be seen from the following table that it has been easier to arrange visits for English students going abroad to teach than for foreign students wishing to come to this country.

	1928-29	1929-30	1930-31
<u>Tuition Visits:</u>			
Applications from English Students	486	753	665
Visits arranged for " "	112	200	180
Applications from Foreign Students	425	439	305
Visits arranged for " "	83	98	106

It would be interesting to know the experience of other countries in respect of both these classes of exchange.

A small number of exchanges between English and German University Students is arranged by the Anglo-German Academic Board, Secretary: Mr. A.E. Twentyman, 16, Russell Square, W.C. 1.

Sheffield University has exchanges with Caen (3 undergraduates) and one post-graduate with Paris for students of French and English respectively arranged through the Professor of French at Sheffield.

II. EXCHANGE OF TEACHERS:

The exchange of teachers falls under two heads:-

- (a) The exchange of University teachers;
- (b) The exchange of School teachers.

(a) Exchange of University Teachers: As far as this country is concerned the exchange of University teachers is sporadic and occasional. From 1919 until 1925 the Universities Bureau devoted a great deal of time and thought

/to

to the organisation of exchanges of this character. But its efforts failed of success. Since then no attempts have been made to arrange for the exchange of University teachers in a systematic way. Agreements exist between individual Universities or groups of Universities for the visits of one or two French Professors each year. From time to time, American and Continental Universities invite distinguished scholars or men of science to visit them and give lectures. But neither of these are exchanges. The organisation of British Universities and the system of education and examination make it extraordinarily difficult for a Professor - the responsible head of the department - to exchange his Chair with that of a colleague in another country. I will explain these difficulties at the meeting. The exchange of junior teachers might be rather easier to arrange, but, up to the present, this type of exchange has not been proposed. In addition to the above difficulty, which is, no doubt, peculiar to this country, the difficulty of different rates of remuneration and of different costs of living must arise in the case of most countries concerned. If some central fund could be established it would help to remove these difficulties and the exchange of University teachers would undoubtedly be facilitated. It cannot be hoped, however, that such a fund could be established in the near future. The question is not entirely a matter of comparison of the respective salaries or the respective cost of living for a single individual. Some teachers have family responsibilities which are much heavier than those of others. It will be interesting to learn what steps have successfully been taken elsewhere to

/deal

The experience of arrangements made for so-called
 visits, where the foreign student is received into
 a family with a view to giving a certain amount of tuition
 in conversation. It will be seen from the following table
 that it has been easier to arrange visits for English
 students going abroad to teach than for foreign students
 wishing to come to this country.

Table of Visits:

Year	Applicants from English students	Visits arranged for	Applicants from foreign students	Visits arranged for
1928-29	118	118	108	98
1929-30	130	130	108	98
1930-31	130	130	108	98

It would be interesting to know the experience of other
 countries in respect of such classes of exchange.
 A special committee of enquiry was appointed in 1928 to
 examine the arrangements for the exchange of teachers
 between the University of London and the University of
 Cambridge. The committee reported in 1930 that the
 arrangements were not satisfactory and recommended
 that the two universities should be asked to consider
 the possibility of exchanging teachers in a systematic
 way. The committee also recommended that the
 arrangements should be extended to other universities
 in the country.

EXCHANGE OF TEACHERS:

The exchange of teachers falls under two heads:-
 (a) The exchange of University teachers.
 (b) The exchange of school teachers.
 (a) Exchange of University teachers: As far as this
 is concerned the exchange of University teachers
 is a matter of some importance. It will be interesting
 to learn what steps have successfully been taken elsewhere to
 arrange for the exchange of University teachers.

deal with this problem.

(b) Exchange of Teachers in Schools: Here again, the exchanges fall into two classes.

- (i) The exchange of Assistants and
- (ii) The exchange of other School Teachers.

(i) Assistants: Strictly speaking the placing of assistants is not an exchange but under agreement between various Governments teachers are placed in schools of other countries, to give a limited amount of teaching in their own language - chiefly conversation - and spend the rest of their time in study. The arrangements for these appointments rest with the Governments concerned and they are accordingly only mentioned here in order to complete the picture.

(ii) Teachers in schools other than Assistants: As a rule exchanges of teachers in schools are, I believe, arranged by official or semi-official organisations in each country. In England a number of unofficial bodies have hitherto made arrangements of this kind with authorities abroad, the three most important being: The Joint Committee of the English Speaking Union and the British Federation of University Women; the Joint Committee of the four Associations of Head Masters and Head Mistresses, Assistant Masters and Assistant Mistresses; and the Educational Institute of Scotland. This division of the work has led to a good deal of waste energy and recently the British National Committee for Intellectual Cooperation, with the approval of all the official and unofficial bodies concerned, has established a National Co-Ordinating Committee under the Chairmanship of a late Principal Assistant

/Secretary

Secretary at the Board of Education, which will, it is hoped, lead to more numerous exchanges and more effective working. The Central Co-Ordinating Committee, the Chairman of which is appointed by the British National Committee for Intellectual Cooperation, is a sub-Committee of that body and will be in a position to act for the whole country.

SCHOLARSHIPS

There are very few University scholarships specifically provided for foreign students desiring to study in this country. The best known are the Rhodes Scholarships, two of which are assigned to Germany and four to the U.S.A. Similar scholarships have recently been founded by American benefactors to enable British students to study in American Universities, the most important being the Commonwealth Fund Fellowships, established by Mrs. Harkness. The French Government have also recently founded five Bourses of the annual value of 8,000 francs, to enable graduates of British Universities to study at a French University of their own choice. The University of London has just agreed to establish a similar bourse for French students and the question of further provisions of this kind is under consideration by the British Universities. A post-graduate scholarship, tenable at the University of Heidelberg, has also been founded by the Josefine und Eduard von Portheim Foundation, to the value of about £145 for one year and the Deutsche Akademie offer an annual scholarship of RM. 1200 tenable at any German University. The International Federation of University Women, and in particular the Swiss, Spanish and American Federations,

/also

also offer International Fellowships. Other scholarships and fellowships open to British students for study abroad will be found in Appendix XXIII of the Universities Yearbook, but, as already remarked, the provision for foreign students who wish to study in Great Britain is small.

SOURCES OF INFORMATION

EXCHANGES: I. The National Union of Students, 3, Endsleigh Street, London, W.C. 1.

The Anglo-German Academic Board, 16, Russell Square, London, W.C. 1.

II. The Office of Special Inquiries and Reports, Board of Education, Whitehall, London, S.W. 1. (for Assistants)

The Central Co-ordinating Committee for the Exchange of Teachers, c/o The British National Committee for Intellectual Co-operation, 15, Grosvenor Crescent, London, S.W. 1.

SCHOLARSHIPS: The Universities Yearbook of the British Empire, G. Bell and Sons, London. 15/-

A List of International Fellowships for Research. International Federation of University Women, Cheyne Walk, London, S.W. 3. Pamphlet No. 4, 1930. 1/-

H. FRANK HEATH.

22.11.32.

C.8.1932.

SOCIETE DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Réunion des directeurs de l'enseignement supérieur

Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932

L'ENCOMBREMENT DES UNIVERSITES ET DES CARRIERES INTELLECTUELLES

Rapport présenté par

M. le Dr. Werner RICHTER

directeur de l'enseignement supérieur au
ministère de l'instruction publique de Prusse.

also other International Fellowships. (Other Fellowships
and Fellowships open to British students for study abroad
will be found in Appendix of the University Yearbook
and already mentioned. The provision for leaving students
who wish to study in Great Britain is small.

EXCHANGES

I. The National Union of Students,
1, Kingsway, London, W.C.1.

The Academic Staff Association,
101, Newmarket Road, London, W.C.1.

II. The Office of Special Inquiries and Reports,
Board of Education, Whitehall, London.

The General Administrative Committee for the
University of London, 10, Bedford Square, London, W.C.1.

UNIVERSITY OF LONDON
The University Yearbook of the British
Empire, 10, Bedford Square, London, W.C.1.

A list of International Fellowships for
Research, International Education or
University Work, given with
University of London, 10, Bedford Square, London, W.C.1.

H. FRANK HEATH

22.11.32

En ce qui concerne l'Allemagne tout au moins, on s'accorde généralement pour reconnaître qu'il existe un rapport très étroit entre la crise économique qui se prolonge d'une part et, d'autre part, le fait que les établissements d'enseignement supérieur sont fréquentés par un trop grand nombre d'étudiants.

Il y a déjà plus de trois ans, alors que le nombre des étudiants était presque double de ce qu'il était avant la guerre, les directions allemandes de l'enseignement supérieur ont décidé de grouper dans une statistique semestrielle les observations faites sur l'accroissement et la diminution du nombre des étudiants dans les établissements allemands d'enseignement supérieur, sur la répartition de ces étudiants entre les diverses universités et facultés, sur leur origine sociale et géographique et sur la manière dont ils se distribuent entre les différents sujets et les différentes professions. Les pays d'Allemagne qui ont des établissements d'enseignement supérieur se sont ainsi dotés d'un instrument précis et toujours utilisable pour l'étude des questions sur lesquelles porte mon rapport.

En Allemagne, le nombre des étudiants est maintenant de 138.000 au lieu de 77.000 avant la guerre, c'est-à-dire en 1914. Les universités ont vu leurs effectifs passer de 63.000 à 104.000, les écoles d'enseignement supérieur technique de 12.000 à 22.000. Le nombre des étudiantes en Allemagne est passé de 4.100 à 21.000 et celui des étudiants étrangers est descendu de 8.000 à 7.000. Ces chiffres nous donnent une image exceptionnellement instructive, qu'il y a lieu de compléter en rapprochant le nombre des étudiants du chiffre de la population. En Allemagne il y avait en 1913-1914 : 10,6 étudiants par 10.000 habitants; en 1929, il y en avait 18.

Si l'on dépouille ces chiffres, on s'aperçoit que, jusqu'en 1928 tout au moins, le nombre des étudiants en droit s'est continuellement accru d'une manière considérable. Il en est de même pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire et en pharmacie, dont le nombre est encore actuellement en voie d'accroissement. Dans l'enseignement technique, le nombre des étudiants a doublé et commence seulement à décroître, très lentement d'ailleurs.

On peut dire néanmoins que le point culminant de cet accroissement des effectifs universitaires, qui a commencé dès 1925, peu après la fin de la période d'inflation, semble maintenant avoir été atteint. Cela tient à ce que le nombre des naissances, qui s'était accru continuellement jusqu'à 1914, a diminué pendant la guerre; or les enfants nés pendant la guerre ont maintenant achevé leurs études secondaires et sont sur le point d'entrer à l'université. D'après les statistiques des naissances, il faudrait même s'attendre à partir de 1934 à un recul notable du nombre des étudiants entrant à l'université. Mais il faut tenir compte par ailleurs qu'en Allemagne comme dans beaucoup d'autres pays le goût pour les études universitaires est infiniment plus développé maintenant qu'il ne l'était avant la guerre. Malgré les mauvaises perspectives économiques pour la plupart des professions libérales, les gens continuent à se leurrer beaucoup trop sur l'avenir que leur ouvre une instruction universitaire. Alors qu'avant la guerre les familles nombreuses n'envoyaient à l'université qu'une partie de leurs enfants, l'usage semble s'être maintenant établi de faire donner à tous les enfants une instruction universitaire dans l'espoir de leur faire obtenir de meilleures situations. Pour cette raison, les effectifs de l'enseignement supérieur en Allemagne ne diminueront pas à partir de 1934 dans la mesure

dans laquelle le feraient prévoir les statistiques démographiques.

Pour faire une critique de ces conditions en Allemagne, il faut naturellement pouvoir établir des comparaisons avec les autres pays d'Europe. Or on s'aperçoit que la majorité de ces pays souffre aussi d'une pléthore d'étudiants. Et c'est précisément sur cet état de choses que l'Institut international de Coopération intellectuelle m'a chargé - et je l'en remercie - de faire un exposé pour ouvrir la discussion qui est à notre ordre du jour.

Il y a maintenant deux ans, la direction prussienne de l'enseignement supérieur a constitué, à l'université de Kiel, un office scientifique central pour l'étude sociale-économique des problèmes relatifs à l'enseignement supérieur et aux professions libérales. Cet office a pour mission de procéder à l'étude scientifique des problèmes sociaux et culturels soulevés par la surcharge des effectifs et des mesures à prendre en conséquence, des problèmes du choix des futurs étudiants et de leur orientation professionnelle. Il doit aussi considérer ces différents problèmes dans leurs relations avec les conditions sociales, économiques et culturelles qui règnent actuellement en Allemagne.

Cet institut s'efforce de déterminer d'un point de vue rigoureusement scientifique les principes et les méthodes qui permettront d'atténuer les difficultés résultant de l'accroissement des effectifs dans l'enseignement supérieur. Par suite même de la création de cet institut, le gouvernement prussien a été amené à étudier dans leurs grandes lignes les conditions dans lesquelles se trouve l'enseignement supérieur dans les autres pays d'Europe. Le résultat de cette étude a été de montrer que le développement que je viens de vous exposer dans le cas de l'Allemagne correspond à peu près à celui qui a eu lieu

en Europe centrale. Dans un très grand nombre de pays d'Europe, la surcharge des effectifs dans l'enseignement supérieur a sévi avec la même intensité qu'en Allemagne.

Si l'on attribue le coefficient 100 au nombre des étudiants pour l'année 1914, le coefficient pour l'année 1930 serait, d'après les évaluations allemandes, de 171 en Allemagne, de 155 en Autriche, de 208 en Norvège et de 193 en Hollande. Pour autant que je sois informé, il y a eu en France également, après la guerre, un accroissement considérable du nombre des étudiants, et particulièrement des femmes. Si je ne me trompe pas, il en est résulté une pléthore de diplômés dans les professions médicales, et moins dans les carrières de fonctionnaires. Le processus en Angleterre a été clairement assez semblable à celui de l'Allemagne. Quant aux universités et "colleges" américains, leurs effectifs auraient triplé depuis 1910.

Mais la comparaison de ces chiffres ne suffit cependant pas pour parvenir à une conclusion uniforme sur le problème de la surcharge des effectifs universitaires dans tous les pays où se font des études supérieures. Car en cette matière le nombre des étudiants n'est certainement pas le seul facteur à considérer. Ce qui est beaucoup plus important encore, c'est de savoir quelle perspective les jeunes diplômés ont de se faire en temps voulu une situation dans la profession à laquelle leurs études les ont préparés.

Et c'est là que nous trouvons dans les différents pays des conditions différentes. En France, en Angleterre et en Amérique, il semble que les conditions soient à ce point de vue relativement bonnes. Dans l'enseignement supérieur français, le système actuel des concours offre des possibilités particulièrement appropriées pour un choix des étudiants et pour la limitation de leur nombre suivant les besoins dans les

différentes professions libérales. En Angleterre il semble qu'on ait utilisé avant la guerre beaucoup moins de diplômés d'universités que dans maint autre pays. S'il est exact que l'on observe actuellement en Angleterre une plus grande utilisation de ces universitaires, cet état de choses s'harmoniserait avec la plus grande fréquentation des établissements d'enseignement supérieur. En Amérique, il semble que l'on ait déjà limité le nombre des étudiants en médecine; mais à part ce cas particulier on ne semble pas s'être heurté en Amérique à de graves difficultés résultant de la disproportion entre le nombre des étudiants et celui des places à pourvoir dans les professions libérales. Il va de soi que les renseignements que je vous sou mets au sujet des autres pays sont présentés sous l'expresse réserve que je sois moi-même bien renseigné.

A mon grand regret, je ne connais pas exactement la situation en Italie et en Hongrie. A la différence de certains pays, comme la France, l'Angleterre et l'Amérique, l'Allemagne se trouve (comme c'est d'ailleurs exactement le cas des pays scandinaves, de la Finlande et des Pays-Bas), devant la tâche extraordinairement lourde de devoir adapter le nombre exceptionnellement élevé de ses étudiants et les quantités très réduites que peuvent utiliser les professions libérales. Il ne s'agit pas seulement de chercher comment nos établissements d'enseignement supérieur pourront faire face, d'un point de vue purement pédagogique, à cette surcharge des effectifs; c'est là un problème sur lequel je me propose de revenir brièvement tout à l'heure. Le problème qu'il est beaucoup plus important de résoudre, c'est de faire trouver dans un avenir raisonnable à ceux qui font actuellement des études supérieures des situations en rapport tant avec les frais que représentent ces études qu'avec le niveau d'instruction de ceux qui les ont

faites.

Ce problème nous amène à des questions d'importance considérable qui touchent à la vie économique et aux conditions de vie des travailleurs dans chaque pays, et qui ont en particulier de graves répercussions sur l'attitude et sur l'état d'âme de la jeunesse. Chacun de ces problèmes est tellement complexe que ce ne saurait être l'objet de mon rapport de les examiner ici un à un. Etudier la question particulière des rapports de la crise économique et de la surcharge des effectifs universitaires reste pour la science de l'économie sociale une tâche lourde et qui n'a pas encore été complètement accomplie.

Pour l'homme d'état, les considérations théoriques ne sont pas les seules importantes. On doit aussi déterminer si ce problème sera plus facilement résolu par l'intervention de l'état ou par d'autres moyens. Si l'on concentre son attention sur le problème immédiat de la manière dont peuvent être modifiées les conditions actuelles de surcharge des effectifs dans l'enseignement supérieur, on doit admettre qu'il ne saurait suffire de diminuer le nombre des étudiants. Il est clair en effet qu'une telle réduction pourrait très facilement provoquer un encombrement dans d'autres professions auxquelles ne conduisent pas les études universitaires, et faire surgir ainsi de nouveaux dangers d'ordre économique. Il y a des experts très écoutés qui sont d'avis qu'en raison des grandes difficultés économiques que traverse actuellement l'Europe, il pourrait arriver des malheurs plus grands que de voir les établissements d'enseignement supérieur servir, comme on l'a dit, de salles d'attente pour une partie de la jeunesse. Il faut ajouter aussi qu'en Allemagne tout au moins, en dépit des effectifs extraordinairement élevés, les différents établissements

sont parvenus jusqu'ici à maintenir leur niveau d'enseignement, au prix d'ailleurs de grandes difficultés. Il ne faut pas négliger d'indiquer que, du point de vue pédagogique, cet état de choses n'a pas été sans de graves inconvénients.

Toujours en ce qui concerne l'Allemagne, la question du placement des étudiants dans les professions libérales est plus importante que la question même de la surcharge des effectifs dans les universités. Cette question du placement est d'ailleurs actuellement étudiée avec beaucoup de soin. On a fait déjà de nombreuses propositions sur la manière de conjurer dans l'avenir immédiat les dangers que soulève ce problème. C'est au fond essentiellement d'un point de vue de politique d'état que l'on pourra les juger. Pour la vie d'un peuple et d'un état, les difficultés qui peuvent résulter d'un abaissement du niveau des classes moyennes revêtent en effet une importance primordiale.

Le gouvernement du Reich et les gouvernements des états allemands ont tout récemment commencé à se concerter pour voir quelles mesures pourraient être prises. On parle d'abaisser à 60 ans l'âge de la retraite; on parle d'orienter une partie des étudiants vers les affaires après la fin de leurs études; on parle de procurer un travail aux étudiants qui n'ont pas trouvé de situation, afin de leur permettre de vivre en attendant; on parle de fixer un numerus clausus pour l'admission aux études supérieures. A ce point de vue la technique a fait dans les derniers mois de nouvelles tentatives. Mais l'application de toutes ces mesures est limitée par les difficultés économiques et financières dans lesquelles nous sommes en ce moment. Et les travaux préparatoires dans ce domaine ne sont pas encore arrivés à un point tel que l'on puisse décider quoi que ce soit.

Mais quelles que soient les décisions auxquelles on parvienne à ce sujet, il n'en reste pas moins important de se préoccuper de l'avenir. Et j'en arrive ainsi à la dernière partie de mon rapport, à la question de l'afflux dans les universités des diplômés de l'enseignement secondaire.

En Allemagne, l'enseignement secondaire a été soumis depuis la révolution à une réforme d'une singulière importance. Cette réforme a été placée sous le signe d'une prise en considération toute particulière des capacités individuelles des écoliers et de leurs dispositions diverses, d'une plus grande attention à la partie éducation du caractère par opposition à l'instruction proprement dite. Si importante qu'ait été la réalisation de cette idée, elle n'en a pas moins eu pour conséquence qu'on fait subir maintenant à l'examen de fin d'études secondaires des épreuves extraordinairement complexes et dans lesquelles on ne retrouve pas toujours une norme suffisamment nette et vigoureuse. En Allemagne, on fait actuellement des efforts pour renforcer et simplifier les examens de fin d'études secondaires, et aussi pour élaborer dans les classes moyennes de l'enseignement secondaire des mesures qui permettent d'opérer assez tôt une sélection plus sévère des élèves les mieux doués. Il serait à souhaiter que par suite de ce tri plus rigoureux le nombre de ceux qui désirent faire des études supérieures pût diminuer notablement.

Une organisation plus ferme de l'orientation professionnelle pour les professions libérales ne serait pas sans avoir une importance toute particulière si elle se plaçait au point de passage des études secondaires aux études supérieures. Dans le compte rendu des travaux parlementaires français en 1928, j'ai vu que ce problème n'a pas été sans préoccuper les milieux officiels français. Je ne saurais naturellement aborder

ici les problèmes de l'orientation professionnelle en général dans la vie économique, et je ne puis non plus me permettre de traiter les questions, qui semblent avoir été fort débattues en France, relatives à l'orientation professionnelle dans l'enseignement secondaire. En Allemagne depuis quelques années, l'orientation professionnelle des universitaires a été mise en rapports très étroits avec l'orientation professionnelle en général, qui dépend du ministère du travail du Reich.

Dans leurs "bureaux de renseignements", dont les directeurs se sont plus d'une fois concertés dans cet Institut où nous sommes aujourd'hui, les grandes universités et les grandes écoles supérieures ont organisé l'office qui semble le mieux désigné pour procéder à une orientation professionnelle efficace, en même temps que pour réaliser la liaison nécessaire entre enseignement secondaire et enseignement supérieur d'une part, entre enseignement supérieur et vie économique d'autre part. Les méthodes que doit employer cette branche particulière de l'orientation professionnelle diffèrent naturellement dans une large mesure de celles que l'on emploie dans l'orientation professionnelle habituelle de la vie économique. En ce qui concerne les professions libérales, il ne saurait être question d'employer les méthodes simples des "tests" psychophysiques, comme ceux qu'il est devenu très courant d'employer par exemple en Allemagne et dans d'autres pays pour l'attribution des différents travaux aux différents ouvriers. Il s'agit bien plutôt d'une étude attentive et circonspecte de l'esprit et de l'âme du sujet, étude dans laquelle on tient compte en particulier du jeune âge de celui que l'on doit conseiller. Quant aux méthodes selon lesquelles on doit procéder en cette matière, nous n'en sommes encore en Allemagne que dans les débuts, et nous serions heureux de savoir quelle

expérience a été acquise dans d'autres pays. Il y a un point cependant sur lequel notre opinion est bien arrêtée, c'est que l'on ne doit pas trop attendre de ces méthodes d'orientation professionnelle universitaire pour résoudre la question qui fait aujourd'hui l'objet de nos discussions.

Il faudra que l'enseignement supérieur ait recours à d'autres moyens pour surmonter l'obstacle de la surcharge des effectifs. Il y a là en premier lieu des problèmes d'ordre pédagogique. Et c'est là que des mesures d'organisation sont le mieux qualifiées pour atténuer les difficultés. La direction prussienne de l'enseignement supérieur a, au cours des dernières années, accompli un travail important dans le domaine des études juridiques. Pour l'Allemagne, il s'agit d'adapter le système périmé d'enseignement supérieur - dont les directives fixées par Fichte, Humboldt, Schleiermacher, Schelling il y a un siècle ont toujours reconnu une certaine mesure de liberté pour l'élève et pour le professeur - il s'agit, dis-je, d'adapter ce système à l'application dans nos établissements d'enseignement supérieur de méthodes plus pédagogiques et plus progressives. Et là, la plus grande importance accordée au travail personnel, l'organisation d'un échange spirituel plus actif entre les professeurs et l'étudiant, joueront un rôle capital. Dans le cadre de ces efforts d'amélioration, les conférences passent un peu à l'arrière plan pour faire place aux répétitions et à la préparation de travaux personnels originaux. Dans les études de droit, on a institué un examen intermédiaire au bout du troisième semestre, et c'est seulement après avoir subi cet examen avec succès que les étudiants sont autorisés à suivre les cours des semestres suivants. On est en train de chercher à réaliser quelque chose d'analogue pour le personnel de l'enseignement

secondaire, et de son côté la direction prussienne de l'enseignement supérieur s'occupe actuellement de réaliser une réforme dans le même sens. Nous désirons éviter une trop grande spécialisation dans des sujets étroitement délimités, et insister davantage qu'on ne l'avait fait jusqu'alors sur les généralités fondamentales dans toutes les branches de l'enseignement. Il en est de même pour la médecine et les études scientifiques techniques. C'est ainsi seulement que le plus grand nombre des étudiants acquerront une éducation qui les prépare convenablement à l'exercice de leur profession future. Et c'est ainsi seulement que l'on pourra faire renaître dans nos établissements d'enseignement supérieur cette harmonie entre le nombre et la qualité que la surcharge des effectifs en avait fait disparaître.

Il est indéniable que dans un avenir prochain le problème de la surcharge des effectifs mettra les directions de l'enseignement supérieur dans la nécessité de prendre de graves décisions. Déterminer le problème de la situation ne signifie pas encore qu'on a su résoudre le problème. Et c'est justement pour cette raison que je me réjouirai si nos discussions, reposant sur la base de comparaisons fructueuses, nous font faire quelques pas de plus sur cette voie difficile.

C.3.1932.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Réunion des directeurs de l'enseignement supérieur

Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932

L'EQUIVALENCE DES GRADES ET ETUDES UNIVERSITAIRES

Communication

présentée par M. Ugo Frasccherelli,
directeur général de l'enseignement supérieur
au Ministère de l'éducation nationale d'Italie

(Point 5 de l'ordre du jour)

Conformément aux dispositions de la réforme de l'enseignement supérieur, accomplie en Italie, en 1923, par M. Giovanni Gentile, l'appréciation des diplômes académiques obtenus à l'étranger et des études qui y ont été faites, est dévolue - aux effets de leur reconnaissance et d'admission dans les universités italiennes - aux autorités académiques des universités et des instituts supérieurs.

Cette disposition est une conséquence de l'autonomie de l'enseignement, accordée par la réforme Gentile, aux Universités italiennes; toutefois, dans son application, le système a présenté quelques défauts, surtout en raison des jugements contradictoires qui ont pu être donnés par différentes autorités académiques sur la valeur d'un même titre.

Pour parer à cet inconvénient et à d'autres encore, des instructions avaient été données aux autorités consulaires italiennes à l'étranger afin qu'en légalisant les diplômes d'étude étrangers, elles fournissent des renseignements précis sur la valeur attribuée à ces mêmes titres dans le pays où ils ont été obtenus. Un nouveau système, remplaçant cette procédure, fut adopté en 1930 : aux effets de l'admission dans les universités et les instituts supérieurs, les diplômes d'étude obtenus à l'étranger, énumérés dans une liste spéciale, approuvée par le Ministère de l'Education Nationale, peuvent être reconnus en Italie; il en est de même pour les diplômes étrangers faisant l'objet d'une autre liste également approuvée par le dit Ministère.

Etant donné qu'il faut un certain temps pour recueillir tout le matériel - très abondant - que les Missions

Diplomatiques italiennes à l'étranger doivent fournir au Ministère de l'Education Nationale, les dispositions susmentionnées n'ont pas encore été appliquées. On espère toutefois qu'elles seront mises en vigueur très prochainement.

Il faut aussi remarquer qu'étant donné le système existant en Italie, la reconnaissance des titres académiques obtenus à l'étranger ne peut avoir de suite pratique tant que les possesseurs de diplômes étrangers n'ont pas été reçus aux examens d'Etat nécessaires à l'exercice de leur profession - à moins qu'entre les divers Etats et l'Italie, des conventions spéciales de réciprocité n'existent autorisant les diplômés et habilités de l'un des pays contractants, à exercer librement leur profession dans un autre de ces mêmes pays. Il n'existe, jusqu'à présent, qu'une seule convention de ce genre : celle qui a été établie entre l'Italie et la Grande-Bretagne, pour régler l'exercice professionnel des médecins dans ces Etats.

C.7.1932.

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Réunion des directeurs de l'enseignement supérieur

Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932

LES EQUIVALENCES DES TITRES UNIVERSITAIRES ÉTRANGERS

ET DES ÉTUDES FAITES À L'ÉTRANGER

Rapport présenté par

M. Ugo FRASCHERELLI

directeur général de l'enseignement supérieur
dans le ministère de l'éducation nationale d'Italie

(Point 5 de l'ordre du jour)

Conformément aux dispositions contenues dans le Décret Royal du 30 septembre 1923, N° 2102, les citoyens italiens résidant à l'étranger, les Italiens d'origine et les étrangers, peuvent être admis, dans les universités et les instituts supérieurs d'Italie, à l'année de cours pour laquelle les autorités académiques compétentes estiment suffisants les titres d'étude obtenus à l'étranger, après qu'elles auront acquis la certitude que les titres d'études secondaires présentés par les intéressés donnent accès, dans leur pays d'origine, aux études universitaires. Les intéressés peuvent aussi demander que soient reconnus les titres universitaires obtenus dans des universités ou des instituts supérieurs étrangers les plus connus (dans le cas où il n'y aurait pas de loi spéciale qui prévoio la reconnaissance de jure): et les autorités universitaires compétentes, pour chacun des cas, en tenant compte des études accomplies et des examens passés par les intéressés, peuvent décider si le titre d'étude étranger est équivalent, à tous les effets, au titre correspondant conféré par les universités et les instituts supérieurs d'Italie, ou bien admettre l'intéressé aux examens de doctorat ou de diplôme, en le dispensant partiellement ou totalement des "examens de profit" prévus par le statut pour le cours d'études auquel le doctorat ou le diplôme se réfère.

Ce système, qui est une conséquence de l'autonomie didactique reconnue par la Réforme Gentile de 1923 aux universités et aux instituts d'instruction supérieure, s'est montré défectueux dans la pratique, en tant qu'il ne permet pas aux étrangers de savoir, avant de quitter leur pays, si les études qu'ils y ont faites seront, ou non, reconnues dans le Royaume d'Italie et, d'autre part, il pourrait provoquer des appréciations diverses d'un même titre d'études étranger de la part

des différentes autorités universitaires.

L'examen rigoureux des documents exigés des étrangers pour leur immatriculation ne pouvait être abandonné, car, si cette mesure exige des frais et une perte de temps, elle constitue une garantie nécessaire dans l'intérêt des études supérieures. En effet, ce serait discréditer la culture supérieure que d'admettre dans les universités des jeunes étrangers dépourvus de titres sérieux d'études secondaires ou bien ceux qui auraient accompli des études supérieures dans des instituts étrangers, souvent non reconnus par leur propre pays, n'existant que de nom, ou conférant des diplômes par correspondance.

Toutefois, pour éliminer les inconvénients susmentionnés et dans l'attente d'une révision des dispositions réglementant le traitement des étrangers qui poursuivent des études supérieures dans le royaume d'Italie, il a été décidé, en mai 1930, à la suite d'accords conclus avec le ministère des affaires étrangères, que les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, joindraient au visa de légalisation des documents étrangers, un formulaire, autant que possible uniforme, contenant des déclarations sur la valeur des documents dans les pays d'origine.

Un nouveau progrès fut accompli par la promulgation du Décret-Loi Royal du 3 juillet 1930, N° 1176, qui substitua à la procédure de l'article 51 du Décret-Loi Royal du 30 septembre 1923 N° 2102, les dispositions suivantes :

"Art. 16.- Les citoyens italiens résidant à l'étranger, les Italiens d'origine, et les étrangers peuvent être admis dans les universités et les instituts supérieurs indiqués par le Décret-Loi Royal du 30 septembre 1923, N° 2012, dans les instituts supérieurs agricoles et de médecine vétérinaire,

dans les instituts supérieurs de sciences économiques et commerciales et l'institut supérieur naval de Naples, à l'année du cours pour lequel les titres d'étude obtenus à l'étranger sont jugés suffisants de la part des autorités universitaires compétentes.

Pour obtenir l'admission dont il est question au paragraphe précédent, il faut posséder l'un des titres d'études secondaires, obtenus à l'étranger et indiqués dans une liste spéciale approuvée et, au besoin, modifiée par décret du ministère de l'éducation nationale.

Les détenteurs d'un titre d'études secondaires, non compris dans la liste susmentionnée, peuvent obtenir leur admission dans un institut supérieur, par autorisation du ministre, après avis favorable des autorités compétentes et du comité exécutif de la première section du conseil supérieur de l'éducation nationale.

"Art. 17.- Les titres universitaires obtenus à l'étranger n'ont pas valeur légale dans le Royaume, excepté en cas de loi spéciale. Toutefois, ceux qui ont obtenu auprès des instituts d'instruction supérieure étrangers, l'un des titres compris dans une liste approuvée, et, au besoin, modifiée par Décret du ministre de l'éducation nationale, peuvent obtenir, auprès d'une des universités ou instituts supérieurs visés à l'article précédent, le titre correspondant à celui qui a été obtenu à l'étranger.

Quand il s'agit de titres universitaires non compris dans la liste mentionnée au paragraphe précédent, le ministre, après avoir demandé l'avis des autorités universitaires compétentes et du comité exécutif de la première section du conseil supérieur de l'éducation nationale, peut déclarer que le titre universitaire obtenu à l'étranger est de même valeur que le

titre correspondant, conféré par les universités et les instituts supérieurs du Royaume, ou bien admettre l'intéressé aux examens de doctorat ou de diplôme, avec dispense totale ou partielle des "examens de profit" prescrits par le statut de l'université, ou de l'institut supérieur, pour le cours d'études correspondant".

En vue de la rédaction des listes prévues par les dispositions susindiquées, des démarches ont été faites auprès du ministère des affaires étrangères pour obtenir que les missions diplomatiques italiennes accréditées auprès des pays les plus importants, fournissent des informations précises, soit sur les titres d'études secondaires qui, dans ces mêmes pays, donnent accès aux études universitaires, soit sur les titres étrangers qui pourraient, de l'avis des missions mêmes, être reconnus comme équivalents aux titres correspondants obtenus dans le Royaume.

Cette documentation qui doit être contrôlée par le ministère de l'éducation nationale et suivant l'avis de son organe technique (le conseil supérieur de l'éducation nationale) n'a pas encore été entièrement rassemblé ; en attendant, la procédure de 1923 reste encore en vigueur ; celle-ci, étant donné les modifications qui y ont été apportées en mai 1930 (déclarations écrites sur les documents, de la part des missions diplomatiques italiennes à l'étranger) peut être appliquée temporairement, sans qu'il en résulte les inconvénients auxquels son application donnait lieu auparavant.

° °

Il faut cependant rappeler que les doctorats et les diplômes ont une valeur exclusive de titre universitaire,

tandis que l'habilitation à l'exercice de la profession n'est accordée qu'à la suite d'examens d'Etat. La conséquence de ce principe est que - les étrangers ne pouvant pas, naturellement, obtenir un traitement plus favorable que les Italiens -, les titres étrangers reconnus en Italie n'ont, comme les titres italiens correspondants, qu'une valeur universitaire; il s'ensuit que les étrangers qui désirent exercer une profession en Italie (à condition que cet exercice soit reconnu possible) doivent d'abord subir les examens d'Etat dans une université italienne.

° °

L'art. 51 du Décret Royal du 30 septembre 1923, N° 2102 et l'art. 17 du Décret-Loi Royal du 3 juillet 1930, N° 1176, prévoient entre autre que des lois spéciales permettront de reconnaître une valeur légale en Italie à des titres académiques étrangers : ce qui veut dire que les titres académiques étrangers peuvent être reconnus de jure dans le Royaume et que ceux qui ont été habilités, à l'étranger, à l'exercice professionnel, pourront l'être aussi en Italie.

Il est à souhaiter que plusieurs conventions de ce genre soient conclues entre l'Italie et les autres pays. Actuellement, il n'en existe qu'une seule, entre l'Italie et la Grande Bretagne, qui règle l'exercice de la profession médicale dans les deux pays.

Cet accord a été signé le 21 mai 1925, appliqué en Italie et mis en vigueur par le Décret-Loi Royal du 18 juin 1925, N° 1489 (voir l'Annexe 1).

A C C O R D

entre l'Italie et la Grande-Bretagne pour régler l'exercice professionnel des médecins dans les territoires respectifs.

Sa Majesté le Roi d'Italie et Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques d'Outre-mer, Empereur des Indes, désirant régler, sur une base de réciprocité absolue de traitement, l'exercice professionnel dans le Royaume d'Italie et dans ses Colonies, de la part des médecins-chirurgiens légalement qualifiés et munis de diplômes obtenus en Grande-Bretagne, dans les Colonies anglaises, aux Indes et dans les Possessions et Dominions anglais, - où il existe entre eux et la Grande-Bretagne réciprocité en matière de médecine, et respectivement l'exercice professionnel dans la Grande-Bretagne, dans les Colonies anglaises, aux Indes et dans les Possessions et Dominions anglais, - où il existe entre ceux-ci et la Grande-Bretagne réciprocité en fait de médecine, de la part des médecins-chirurgiens munis de diplômes régulièrement obtenus dans le Royaume d'Italie et ses Colonies, ont nommé leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté le Roi d'Italie :

Son Excellence Benito Mussolini, C.O.S.S.A., Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, et

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques d'Outre-mer, Empereur des Indes :

Son Excellence l'Honorable Sir Ronald Graham, G.C.V.O., K.C.M.G., C.B., Son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la Cour Royale d'Italie ;

lesquels, ayant exhibé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont convenu comme suit :

1 - Les médecins-chirurgiens, munis de diplômes accordés par des Institutions autorisées à délivrer des diplômes en Grande-Bretagne, dans les Colonies anglaises, dans les Indes et dans les Possessions et Dominions anglais, - où il existe, entre eux et la Grande-Bretagne, réciprocité en fait de médecine, et qui aient légalement droit, suivant la législation en vigueur et sur base de leurs diplômes et de l'Inscription dans le Registre médical de la Grande-Bretagne, à pratiquer librement l'exercice professionnel de la médecine dans les territoires susdits, peuvent être inscrits dans les Registres des Ordres des Médecins-Chirurgiens du Royaume d'Italie, conformément à l'art. 2 de la Loi du 10 juillet 1910, N° 455, modifié par Décret-Loi Royal du 25 mars 1923, N° 862, et à tous les effets de la loi, et pratiquer, en conséquence, l'exercice professionnel dans le Royaume d'Italie et ses Colonies, sans être tenu de passer de nouveaux examens et d'obtenir aucun nouveau titre auprès des Instituts du Royaume d'Italie.

2 - L'inscription dans les Registres professionnels, dont au paragraphe 1^{er}, est subordonnée à l'observation de la procédure et à la présentation des documents prescrits à cette fin par la loi susmentionnée du 10 juillet 1910, N° 455, et du Règlement relatif, approuvé par Décret Royal du 12 août 1911, N° 1022.

3 - Les médecins-chirurgiens, munis de diplômes délivrés par les Instituts du Royaume d'Italie et qui ont légalement droit, conformément à la législation en vigueur et sur la base de leurs diplômes et de l'inscription dans les Registres professionnels dans le territoire du Royaume d'Italie et dans

ses Colonies, peuvent être inscrits - en bénéficiant de l'Ordonnance du Conseil Privé britannique du 9 mars 1901, qui appliqua au Royaume d'Italie la deuxième partie de la Loi sur la médecine (Medical Act) de l'année 1886 - dans la "Liste Etrangère" des Registres des sujets britanniques exerçant la médecine et pratiquer, par conséquent, la profession en Grande-Bretagne, dans les Colonies anglaises, aux Indes, dans les Possessions et Dominions anglais, - où il existe entre eux et la Grande-Bretagne réciprocité en fait de médecine, sans nécessité de soutenir un nouvel examen ou d'obtenir aucun autre nouveau titre ou qualité de la part des Institutions autorisées à délivrer des diplômes, de la Grande-Bretagne, des Colonies anglaises, des Indes et des Possessions et Dominions anglais, - où il existe, entre eux et la Grande-Bretagne, réciprocité en fait de médecine.

4 - L'inscription dans la "Liste Etrangère" des Registres des sujets anglais exerçant la médecine, visée au précédent paragraphe 3, est subordonnée à l'observation de la procédure et à la présentation des documents prescrits à cette fin par la loi susmentionnée sur la médecine (Medical Act) de l'année 1886, en vigueur dans le Royaume-Uni.

Le présent Accord, rédigé en double texte - italien et anglais - entrera en vigueur à l'acte de sa signature.

En foi de quoi, les soussignés ont signé cet Accord et y ont apposé leur sceau.

Fait en double exemplaires à Rome, le 21 mai 1925.

Signé : B. Mussolini.

Signé : Ronald Graham.

Propositions en vue d'une réglementation internationale des
"Equivalences" des titres universitaires.

- 1°) Tous les états devraient adopter le système sur la base duquel:
 - a) Le titre d'études secondaires autorisant à l'admission aux universités dans le pays d'origine devrait être considéré, en principe, suffisant pour l'admission des étrangers aux études supérieures, tout en tenant compte des comparaisons nécessaires pour s'assurer qu'il y a identité de niveau sur la signification réelle du terme "Etudes supérieures".
 - b) Le même principe général de parité devrait être observé pour reconnaître l'équivalence des titres universitaires dans les divers états.
 - 2°) Dans la pratique, - étant donné la difficulté d'obtenir des autres états, par voie diplomatique, des informations exactes sur la valeur des titres d'études secondaires et supérieures - chaque état devrait envoyer à l'Institut international de coopération intellectuelle deux listes dont l'une indiquant les titres d'études secondaires qui donnent légalement accès aux diverses branches d'études supérieures établies par le dit état; l'autre contenant tous les titres universitaires délivrés par les instituts d'enseignement supérieur, en spécifiant si ces titres n'ont qu'une valeur universitaire ou bien s'ils habilitent aussi à l'exercice professionnel.
 - 3°) L'Institut international de coopération intellectuelle devrait communiquer officiellement les dites listes aux différents états et donner à ces listes, ainsi qu'aux informations qui y sont contenues, la plus grande diffusion possible.
-

C.9.1932.

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

RAPPORT DE L'INSTITUT
sur la
REUNION DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

tenue à Paris, les 29 février et 1^{er} mars 1932

La convocation d'une réunion des directeurs de l'enseignement supérieur a été proposée par la quatrième session des directeurs des offices universitaires nationaux (Paris, 1929). En formulant ce vœu, ils ont constaté que plusieurs des questions, et parmi les plus importantes, ne pouvaient être résolues que par la collaboration des chefs des départements d'enseignement supérieur des Ministères d'instruction publique. Le projet, favorablement accueilli par les directeurs d'enseignement supérieur des divers pays d'Europe, fut approuvé en 1930 par la Sous-Commission des relations universitaires avec la recommandation de commencer par une réunion restreinte, cette réunion devant se prononcer sur la composition et le programme de travail des réunions ultérieures. C'est sur cette base que l'Institut fut autorisé en 1931, par la Commission internationale de Coopération intellectuelle, à convoquer la première réunion des directeurs de l'enseignement supérieur. Elle a eu lieu à l'Institut les 29 février et 1^{er} mars 1932 et y ont assisté :

M. Jacques CAVALIER, directeur de l'enseignement supérieur
au ministère de l'Instruction publique de France.

M. Ugo FRASCHERELLI, directeur général de l'enseignement
supérieur au ministère de l'éducation nationale
d'Italie.

Sir Frank HEALTH, directeur du Universities Bureau of the British Empire, représentant l'Advisory Committee of Vice-Chancellors and Principals des universités britanniques.

M. le Prof. Dr. Werner RICHTER, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique de Prusse.

M. le Prof. Dr. Zoltan MAGYARY, ancien directeur de l'enseignement supérieur de Hongrie, commissaire du gouvernement pour la rationalisation de l'administration; auteur du projet.

M. le Dr. Horatio KRANS, directeur de la Continental Division of the American University Union in Europe, en qualité d'observateur.

L'Institut international de Coopération intellectuelle a été représenté par MM. BONNET, directeur; PICHT, secrétaire principal; LAJTI, SECRETAN, secrétaires; CASTRILLI, chargé de mission.

La réunion, après avoir élu président Sir Frank HEALTH, a étudié l'un après l'autre les cinq rapports soumis chacun par un des participants :

I - La formation d'une politique internationale de la science.

Le rapporteur, M. MAGYARY, expose les raisons qui rendent nécessaire une collaboration des directeurs de l'enseignement supérieur des divers pays. A son avis, depuis le commencement du siècle un accroissement de l'activité intellectuelle se manifeste presque partout. A la tendance à constituer des cartels de plus en plus grands pour arriver à une exploitation plus rationnelle dans les diverses branches de la vie économique, correspond un désir croissant d'organiser la production intellectuelle. La nécessité d'établir un programme scientifique et d'assurer le recrutement de chercheurs aptes à l'exécution de travaux d'ensemble commence à être généralement reconnue par les autorités compétentes. Des organismes,

appelés à exercer une influence décisive sur l'activité scientifique des divers pays, se créent avec la participation plus ou moins directe des gouvernements : la Notgemeinschaft en Allemagne, le Fonds national de la recherche scientifique en Belgique, la Caisse nationale des sciences en France, le Corps des grandes collections publiques en Hongrie, l'Institut Mianowski en Pologne, la Fondation Rockefeller aux Etats-Unis, etc. Une connaissance approfondie et vivante des efforts déployés dans ce domaine présente, pour l'autorité chargée d'assurer les meilleurs conditions à la production intellectuelle d'un pays, un enseignement qu'elle ne peut pas ignorer impunément. Ces autorités doivent ainsi être conduites tôt ou tard à prendre contact et à provoquer une synthèse internationale des méthodes employées partout pour encourager les activités intellectuelles. Les problèmes qui exigent une étude, sinon une action concertée, ne manquent pas. M. MAGYARY se contente d'en indiquer quelques-uns à titre d'exemple : surproduction de diplômes et chômage des intellectuels; mesures à prendre pour permettre aux universités de satisfaire le nombre accru de leurs étudiants; assimilation par les universités de nouvelles disciplines; enseignement et recherches, recrutement des chercheurs (Nachwuchs), etc. En terminant son exposé, M. MAGYARY exprime sa satisfaction de voir réalisée cette première rencontre entre dirigeants officiels de la vie scientifique; il demande que ces réunions soient élargies et rendues régulières, qu'une documentation internationale des efforts déployés dans le domaine en question soit établie et que la rédaction de monographies traitant du développement de l'organisation scientifique soit encouragée.

Sur la proposition du Président, la réunion renvoie la discussion du rapport de M. MAGYARY à une séance prochaine du

Comité, après que lecture aura été donnée des autres rapports exposant les divers aspects du programme de collaboration préconisé par M. MAGYARY.

2 - L'échange international des professeurs.

M. CAVALIER distingue dans son rapport trois systèmes d'échanges de professeurs : échanges par accords gouvernementaux, échanges par accords conclus entre universités ou comités, échanges sans accords par initiative occasionnelle des universités. Numériquement, ce sont ces derniers échanges qui sont les plus importants.

La discussion qui suivit l'exposé fit ressortir les divers aspects de ce problème si important pour le rapprochement universitaire. M. MAGYARY rappelle que la facilité des échanges varie selon qu'ils se font entre pays de même langue, ou entre pays de langues de grande diffusion, ou avec des pays de langues peu connues. Il serait bon d'examiner ce dernier cas qui, en plus des difficultés de langue, présente souvent aussi des difficultés financières. M. RICHTER attire l'attention sur l'utilité des échanges entre laboratoires, où les difficultés de langue jouent un rôle moins important. L. FRASCHERELLI insiste sur le côté juridique et administratif de la question : les professeurs allant enseigner à l'étranger doivent être assurés de ne subir aucun préjudice dans leur carrière. A la loi italienne citée comme exemple, M. CAVALIER compare les dispositions administratives en France; elles assurent non seulement l'avancement légal aux professeurs détachés à l'étranger, mais aussi l'engagement de ceux qui commencent leur carrière universitaire à l'étranger.

Le voeu I précise la suite à donner à cette discussion.

L'aspect financier de la question a retenu également l'intérêt de la réunion. Certains pays, comme l'Italie, la France, disposent de crédits gouvernementaux pour payer les voyages, les suppléments, et autres frais des professeurs d'échange; dans d'autres pays, comme par exemple en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, où les universités sont indépendantes de l'état, il faudrait faire appel plutôt aux fonds privés. D'une façon générale, le Comité des directeurs de l'enseignement supérieur croit s'associer aux efforts de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, en insistant sur le rôle capital des échanges de professeurs dans la réalisation d'un désarmement moral. C'est dans cet esprit qu'il émet le voeu de voir faciliter et multiplier les échanges par l'appui financier et moral des gouvernements (voeu III) et aussi qu'il demande à l'Institut de dresser un tableau complet des échanges de professeurs (voeu IV). Ce tableau, qui serait dressé par les soins de l'Institut, en commençant par les pays représentés dans le Comité, et en collaboration étroite avec les directeurs de l'enseignement supérieur, donnerait non seulement les chiffres des échanges, mais aussi toutes les indications pouvant servir de base à une étude comparative : nom, qualité et lieu d'origine des professeurs, établissement étranger où ils vont enseigner, époque et durée du séjour, conditions, accords, officiels ou individuels, réglant l'engagement, etc.

Toujours dans ce même ordre d'idées, M. FRASCHERELLI provoque une discussion animée sur l'enseignement des langues vivantes dans les universités. Elle a fait ressortir l'importance de l'enseignement des langues vivantes pour la compréhension mutuelle ainsi que la nécessité d'étudier les conditions dans lesquelles un large appel pourrait être fait aux professeurs étrangers pour aider à l'enseignement pratique des langues à l'université (voeu II).

3 - Echanges universitaires et bourses internationales.

Le rapporteur, Sir Frank HEATH, après avoir fait connaître la situation en Grande-Bretagne, expose les principes qui selon lui devraient diriger les envois d'étudiants à l'étranger. Il croit que la question de qualité joue un rôle beaucoup plus important que la question de nombre. Il faudrait faire beaucoup plus pour préparer les jeunes gens qui vont à l'étranger à ce qu'ils y verront. La question du choix des titulaires de bourses de voyage à l'étranger est de ce point de vue particulièrement importante. Il préconise que le choix des boursiers soit fait par des comités nationaux; c'est le cas par exemple pour les bourses offertes à de jeunes diplômés anglais par le gouvernement français: un comité national présidé par le rapporteur a pu faire un choix parmi les candidats de toutes les universités britanniques. Dans le cas contraire, où le choix du boursier est réservé à une seule université, la probabilité de trouver le candidat le plus digne est beaucoup moins grande.

Les membres du Comité approuvent les principes exposés par Sir Frank HEATH, d'autant plus que la pratique adoptée dans ce domaine par les différents pays s'oriente nettement dans ce sens. En Hongrie, en Allemagne, en Italie, et en partie en France, la distribution de la plupart des bourses d'études à l'étranger est centralisée. La préparation des boursiers pour leur séjour à l'étranger est organisée en Hongrie et en Allemagne avec le concours des anciens boursiers, sans parler des offices nationaux qui, dans les grands centres universitaires étrangers, assistent les boursiers allemands ou hongrois. Le Comité est unanime à souligner la responsabilité qui incombe aux différentes universités dans la préparation des boursiers qu'elles envoient à l'étranger.

4 - L'encombrement des universités et des carrières intellectuelles.

Outre le rapport du Dr. RICHTER, dont nous parlerons ci-dessous, deux autres communications se rapportant à ce même problème ont été présentées à la réunion. L'une est une étude de M. Léon Walther, professeur de l'Institut J.-J. Rousseau de Genève, sur "l'orientation professionnelle académique en rapport avec le problème des attitudes"; cette étude soumise à la réunion par l'Entr'aide universitaire internationale, constitue un chapitre de l'ouvrage intitulé "L'orientation professionnelle de l'université et ses bases psychologiques", qui fait partie d'une documentation que l'Entr'aide prépare sur certains problèmes universitaires, dont le surpeuplement des universités. L'autre communication, intitulée "Quelques remarques d'ordre statistique sur le surpeuplement des universités", a été préparée par M. CASTRILLI, professeur à l'Université de Bari (Italie), chargé de mission à l'Institut de Coopération intellectuelle. L'étude de M. CASTRILLI, passant en revue les statistiques universitaires d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie et d'Italie, constate les difficultés qui s'opposent à la comparaison des données qui y sont comprises. Il conclut qu'un accord sur les méthodes à suivre par les bureaux nationaux de statistique serait nécessaire pour pouvoir établir une statistique internationale devant servir de base à une étude sur le surpeuplement des universités.

Le rapport du Dr. RICHTER constate l'accroissement des étudiants dans tous les pays depuis la guerre et cherche à définir les raisons de ce phénomène. Plus important que le surpeuplement des universités est pour lui le problème de l'encombrement des carrières. En Allemagne, les autorités compétentes étudient les moyens de trouver des débouchés aux jeunes diplômés, tâche particulièrement lourde dans la crise actuelle.

L'orientation professionnelle, se limitant naturellement à influencer les jeunes gens dans le choix d'une carrière par de bons conseils et des indications sur le marché du travail intellectuel, est une méthode digne d'être encouragée. Les universités elles-mêmes essaient de se défendre contre les mauvaises conséquences, surtout d'ordre pédagogique, du surpeuplement, en multipliant les examens de passage, en donnant plus d'importance aux travaux de séminaires et de laboratoires, en un mot, en restreignant la liberté des études.

La discussion qui s'engage sur cet exposé fait ressortir la nécessité de disposer d'une statistique universitaire internationale, indiquant pour chaque pays traité les conditions spéciales qui déterminent tel et tel phénomène. L'accroissement du nombre des étudiants dans telle et telle faculté, comme le fait remarquer M. CAVALIER, n'est souvent que transitoire; parfois il est dû à des mesures administratives, ou au fait que les examens devenant plus sévères les étudiants restent plus longtemps à l'université, etc. Il faut tenir compte aussi du fait que la demande en diplômés des universités s'est considérablement accrue dans les dernières années et aussi que l'afflux des jeunes filles aux universités n'encombre pas toujours les carrières. Dans chaque cas les chiffres doivent être interprétés. En Allemagne, par exemple, la crise économique attire à l'université des jeunes gens qui, dans de meilleures conditions économiques, auraient trouvé une situation sans études universitaires. En Grande-Bretagne la même raison a produit, au début le même effet, seulement la crise se prolongeant, les pères de famille ont fini par faire cesser à leurs enfants des études trop coûteuses. En ce qui concerne les mesures à prendre pour faciliter le placement des jeunes diplômés, Sir Frank HEATH cite comme exemple en Grande-Bretagne le "Journal of Careers",

qui étudie les possibilités d'emplois dans les différentes professions libérales et indique la préparation nécessaire; d'autre part, la plupart des universités britanniques ont établi des bureaux de placement pour leurs diplômés et les résultats sont tout à fait encourageants. En Italie, comme M. FRASCHERELLI l'indique, les lois récentes cherchent à remédier à l'encombrement des professions libérales, tout en gardant le principe de la liberté des études, en faisant la distinction entre étudiants dont le but est d'obtenir des diplômes ouvrant des professions déterminées, et étudiants se consacrant aux études désintéressées. Les premiers sont soumis à des examens et concours sévères, les autres jouissent dans leurs études d'une parfaite liberté.

En conclusion, le Comité exprime le voeu : 1) que les directeurs de l'enseignement supérieur encouragent les recherches sur la situation sociale et culturelle des étudiants et sur les besoins du marché du travail intellectuel, et qu'ils hâtent la publication des statistiques universitaires **vecu V**); 2) que l'Institut prépare un projet de liste des données qui devraient figurer dans chaque statistique universitaire nationale, afin de pouvoir les confronter entre elles; et pour créer ainsi les bases pour une étude statistique des problèmes universitaires (voeu VI). Chaque statistique nationale devrait indiquer par exemple les chiffres des entrées aux universités, des diplômes décernés, des postes vacants, etc. Il incombera aux directeurs de l'enseignement supérieur d'étudier, pour la prochaine réunion, le projet préparé par l'Institut, et ensuite de faire le nécessaire pour que les bureaux statistiques compétents veuillent bien adopter les modifications proposées.

5 - Les équivalences des titres étrangers et des études faites à l'étranger.

Le rapporteur, M. FRASCHERELLI, prend pour point de départ les dispositions italiennes de 1930 réglant la reconnaissance des titres universitaires étrangers. En vertu du nouveau règlement les missions diplomatiques italiennes à l'étranger sont chargées de fournir des renseignements précis sur les titres universitaires étrangers qui pourraient, de l'avis des missions italiennes à l'étranger, être reconnus comme équivalents aux titres correspondants obtenus en Italie. Cette documentation servira de base pour l'établissement d'une liste des titres étrangers reconnus en Italie qui sera dressée par le ministère de l'éducation nationale, d'accord avec le Conseil supérieur de l'éducation nationale. L'équivalence ainsi accordée ne signifie pas l'autorisation d'exercer les professions libérales en Italie, cette autorisation étant liée à des examens d'état spéciaux. Toutefois, en vertu d'un récent décret-loi, des conventions de réciprocité peuvent être conclues avec les Etats étrangers pour autoriser ceux qui en ont le droit dans un des pays contractants à exercer librement leur profession dans l'autre pays. Une seule convention de ce genre existe jusqu'à présent, celle conclue entre l'Italie et la Grande-Bretagne concernant l'exercice de la profession de médecin. M. FRASCHERELLI recommande que de pareilles listes soient dressées dans tous les pays et réunies par l'Institut qui les communiquerait aux autres états.

La discussion du rapport révèle l'existence de listes analogues de titres étrangers admis en équivalence du baccalauréat en France et en Allemagne. En Grande-Bretagne, où les conditions d'admission et d'études varient selon les universités, le Universities Bureau of the British Empire se charge de donner

les informations nécessaires dans chaque cas particulier. La réunion charge l'Institut de réunir et de confronter les listes déjà existantes : le résultat de ce travail devrait être soumis à une des réunions ultérieures des directeurs de l'enseignement supérieur.

A ce propos, le directeur de l'Institut attire l'attention du Comité sur le problème de la protection des titres universitaires. En étudiant les travaux faits par la Société des Nations pour préparer des ententes internationales contre la fausse-monnaie, les fausses marques de fabrique, etc., une mesure de caractère international pourrait être envisagée dans ce domaine. La réunion retient l'étude de cette question pour une session ultérieure.

Suites à donner à la réunion

M. MAGYARY soumet à la réunion quatre propositions qui, dans son esprit, représentent les conséquences immédiates à tirer des délibérations et qui concernent : a) la documentation sur l'enseignement supérieur des divers pays; b) la composition, c) le lieu, et d) le programme des réunions futures.

a) Documentation sur l'enseignement supérieur dans les divers pays.

M. MAGYARY part de la thèse, démontrée par son rapport relaté plus haut, que chaque directeur de l'enseignement supérieur doit connaître la situation et les mouvements de la vie universitaire dans les autres pays pour être à même de diriger une politique consciente de la vie universitaire de son propre pays. Il serait donc nécessaire d'établir une bibliographie

des ouvrages les plus importants traitant du développement, des lois et règlements, et en général de l'état actuel des institutions d'enseignement supérieur des divers pays. Un dépôt international, établi par exemple à l'Institut international de Coopération intellectuelle même, et mis constamment à jour, de tous les livres et documents en question, serait d'une grande utilité pour les directeurs. La réunion partage les idées de M. MAGYARY : la bibliographie internationale des principaux ouvrages de référence pourra être composée par les soins de l'Institut sans retard; celui-ci aura l'appui des directeurs pour se procurer les ouvrages de référence en question. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la collection centrale la plus complète ne pourrait satisfaire à tous les besoins de documentation et surtout ne pourrait pas utilement remplacer les contacts personnels entre directeurs ayant une expérience vivante de leurs domaines. C'est donc une coordination des centres de documentation nationaux développés systématiquement par les directeurs d'enseignement supérieur, qui devra compléter les mesures indiquées ci-dessus.

b) Composition des réunions futures.

La réunion tombe d'accord de réunir, encore une fois, dans un an, les mêmes personnes, afin de pouvoir approfondir l'étude des questions soulevées à cette première rencontre. Elle se prononcera à cette occasion aussi sur la composition et le programme des réunions ultérieures.

c) Lieu des réunions futures.

Pour augmenter l'utilité pratique des réunions, il serait souhaitable, selon l'avis de M. MAGYARY, qu'elles eussent lieu toujours dans une capitale différente, ce qui permettrait

aux participants d'étudier sur place les institutions d'enseignement supérieur. La réunion restreinte de 1935 se tiendra encore à Paris, et M. CAVALIER se déclare prêt à faire visiter aux membres de la réunion les institutions qu'ils voudront voir.

d) Programme des réunions futures.

M. MAGYARY soumet à la réunion une série de problèmes qui pourraient être étudiés par les réunions futures, sur la base de rapports soigneusement préparés à l'avance :

- 1) Les relations entre universités et gouvernements.
- 2) Les organisations superuniversitaires (par exemple la Notgemeinschaft en Allemagne).
- 3) La constitution juridique de l'enseignement supérieur dans les divers pays (par exemple les lois fascistes concernant l'enseignement supérieur en Italie).
- 4) La pédagogie universitaire : méthodes de l'enseignement supérieur (par exemple : liberté des études, régime d'examens).
- 5) L'encombrement des universités. Les universités-monstre dans les grandes capitales.
- 6) Organisation de la recherche scientifique.
- 7) Les réformes de l'enseignement supérieur (Un exemple : réforme de l'enseignement du droit, particulièrement en vue de la formation des fonctionnaires de l'administration publique).
- 8) Les accords pour la composition de bibliographies scientifiques internationales.

La réunion ajoute encore à cette liste provisoire, sur la proposition de Sir Frank HEATH (9 et 10), de M. FRASCHERELLI (11 et 12) et de M. CAVALIER (13) les sujets suivants :

- 9) L'afflux des étudiants orientaux dans les universités européennes : les difficultés croissantes de leur assimilation.
- 10) L'importance des études biologiques, résultant du développement des sciences et de l'extension de l'activité économique dans les régions tropicales.

- 11) Protection des titres universitaires.
- 12) Enseignement pratique des langues vivantes dans les universités.
- 13) Coordination des statistiques universitaires nationales

La réunion a retenu pour sa prochaine session les sujets 1, 2, 3, 10, 12 et 13.

De ces questions, les numéros 1, 2 et 3 présentent un intérêt d'information, 12 et 13 relèvent de l'administration proprement dite, et enfin le numéro 10 donnera l'occasion aux directeurs de l'enseignement supérieur de procéder à l'examen contradictoire d'un problème qui a de l'importance non seulement pour l'avenir de la vie intellectuelle, mais de l'humanité elle-même.

La séance est levée après l'hommage rendu au nom de ses collègues par M. CAVALIER à Sir Frank HEATH pour la compétence et la cordialité avec lesquelles celui-ci a dirigé les travaux de cette première rencontre constituant le plus heureux départ pour une collaboration fructueuse.

Voeux émis par le Comité des Directeurs
de l'enseignement supérieur

Voeu N° I

Le Comité exprime le vœu :

Que, dans les différents pays soient adoptées des dispositions pour que les professeurs chargés régulièrement d'enseigner à l'étranger conservent, dans leur pays, leur qualité de professeurs, leur droit à l'avancement, et, d'une manière générale, ne subissent aucun préjudice dans le développement de leur carrière,

Et prie la Commission internationale de Coopération intellectuelle de vouloir bien faire transmettre ce vœu aux autorités compétentes de chaque pays.

Voeu N° II

La réunion,

Considérant que, pour le rapprochement des esprits et la compréhension mutuelle, l'enseignement des langues vivantes est fondamental,

Décide d'inscrire cette importante question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion,

Et exprime le vœu que dans chaque université il y ait pour aider à l'enseignement des langues étrangères un ressortissant du pays dont on enseigne la langue.

Voeu N° III

La réunion émet le voeu,

Que les autorités compétentes de chaque pays favorisent autant que possible, par toutes mesures et en particulier par l'octroi d'allocations et de crédits, l'envoi à l'étranger de professeurs et de savants de l'enseignement supérieur,

Et que les Gouvernements soient invités à multiplier les accords bilatéraux pour systématiser les échanges et envois de professeurs.

Voeu N° IV

Le Comité estime qu'il serait très utile de réunir et de diffuser des renseignements aussi complets que possible sur les échanges de professeurs actuellement pratiqués.

L'Institut international de Coopération intellectuelle pourrait recueillir ces informations auprès des directions de l'enseignement supérieur ou autres organismes qualifiés, et les faire connaître périodiquement. A titre d'expérience, ce travail pourrait commencer d'accord avec les directeurs de l'enseignement supérieur représentés à la présente réunion; il serait ensuite étendu d'après les possibilités.

Voeu N° V

Les participants à la réunion,

1) s'engagent à encourager, dans la mesure du possible, pour leurs pays respectifs, un développement des recherches à la fois sur la situation sociale et culturelle des étudiants et sur les conditions existant dans le domaine professionnel, afin de fournir les bases nécessaires à une étude du problème du surpeuplement dans l'enseignement supérieur;

2) s'efforceront d'obtenir que soient publiés le plus vite et le plus complètement possible les renseignements statistiques que l'on a déjà coutume de réunir sur l'enseignement supérieur.

Voeu N° VI

La réunion,

Persuadée de l'utilité de disposer dans les différents pays de statistiques aussi détaillées et aussi comparables que possible pour l'étude en commun des divers aspects du problème de l'encombrement, soit des établissements d'enseignement supérieur, soit des professions libérales,

Prie l'Institut international de Coopération intellectuelle de préparer un projet de liste des renseignements y relatifs qui devraient figurer dans les statistiques universitaires nationales.

M Á S O L A T.

Nagyméltóságú Külügyminiszter Ur !

A Párisban székelő Institut International de Coopération Intellectuelle figyelmét egy 1929-ben tartott értekezleten felhívtam arra, hogy a nemzetközi tudományos élet szervezetének előmozdítását a különböző társadalmi alakulatok képviselőivel való különféle tudományos szakkérdések tárgyalására összehívott értekezleteknél eredményesebben szolgálná, ha az egyetemi osztályok főnökeit hívnák össze időnként értekezletre, akik a kontinentális kormányrendszerek szerint azzal a hatáskörrel bírnak, amelybe az összes határozatok megvalósítása túlnyomórészt tartozik, illetve akik közreműködése nélkül a Commission és Institut International de Coopération Intellectuelle céljainak legnagyobb része nem valósítható meg. Javaslatomat az Institut a Commission International de Coopération Intellectuelle elé terjesztette, amely azt el is fogadta. E határozat eredményeként kaptam a másolatban l. alatt csatolt meghívót a Directeurs de l'Enseignement Supérieur-öknek folyó évi február hó 29-én összejülő első értekezletére. Az értekezletre, mint a meghívóból is kitűnik, csak Németország, Franciaország, Olaszország, Nagybrittania és az Északamerikai Egyesült Államok képviselői voltak hivatalosak jelenlegi minőségük alapján, magam pedig, aki időközben megszüntem directeur de l'enseignement supérieur lenni, mint az indítvány tevője, személy szerint kaptam a meghívást. Minthogy az Institut a részvétel költségeit is vállalta és Párisban külföldi valutában fizette, ez lehetővé tette számomra, hogy a mai nehéz

államháztartási és gazdasági helyzet ellenére is az értekezleten részt vehettem.

Az ülés lefolyásáról és annak eredményeiről az alábbiakban van szerencsém Nagyméltóságodat tisztelettel tájékoztatni.

A két napig tartó értekezlet napirendjét /3 sz.a. csatolva/ részben javaslataimtól eltérően állították össze annyiban, hogy azon az igazi tudománypolitikai kérdések, amelyeknek tisztázásához a tudománypolitikáért felelős szakembereknek személyes eszmecsereje szükséges, alig szerepeltek, hanem inkább azok a problémáknak nem nevezhető adminisztratív kérdések, /2, 3, 5 sz.a./ amelyek az Institut International de Coopération Intellectuelle eddigi praxisában felmerültek. Minthogy azonban a tárgysorozat első pontjaként az én előterjesztésemet tüzték ki, amelynek tárgya a nemzetközi tudománypolitika szükségességének és lehetőségének kifejtése volt, ez alkalmat nyújtott arra, hogy indítványom igazi értelmét és célját kifejthessem, ami arra az eredményre vezetett, hogy eszméimnek az összes jelenlevőket megnyerhettem. Bevezető előadásomat, amelyet az Institut még a tárgyalások tartama alatt sokszorosított, 4. sz.a. van szerencsém idemellékelni.

Az elnöklő Sir Frank Heath, aki a Commission International de Coopération Intellectuelle-nek is tagja, előadásomat a kérdést világosan felvető és egész tartalmát encyklopedikusan felölelő alapvető előterjesztésnek nevezte, és ezért azt indítványozta, hogy a javaslataimról való tanácskozást és határozathozatalt halasszuk az értekezlet végére, amikor már a napirend többi pontjainak letárgyalása során a jelenlevők egymást és a problémákat jobban megismerhették. Ez a javaslat igen célszerűnek bizonyult, mert kiderült, hogy a német, a francia és az olasz Directeurs de l'Enseignement Supérieur nemzetközi értekezleten először vettek részt és elég nagy nyelvi nehézségek is voltak.

Az egyes előterjesztések, amelyeket magukkal hoztak, nem voltak nemzetközi jellegűek, hanem minden előadó arra szorított, hogy előadta, miként van a saját országában a neki kiosztott téma megoldva. A többiek hozzászólásából tudtunk meg annyit-amennyit arról, hogy mi a megoldás a többi országokban, és egy-uttal egyhangú elismerést talált az a körülmény, hogy ezekben a konkrét igazgatási ügyekben a más országokban való megoldások relőli tájékozódás milyen nehéz és ezért kívánatos a nemzetközi információs szolgálatnak lehetőleg az Institut International de Coopération Intellectuelle kebelében való megszervezése. Ezáltal egyuttal világosan különvált a tudománypolitikai problémák csoportja, amelyeknek gondozása és előbbre vitele lesz a jövő összejeveteleknek legfontosabb tárgya.

E tárgyalások során egyhangúlag kialakult az a meggyőződés, hogy a Directeurs de l'Enseignement Supérieur-öknek ilyen összejevetelei rendkívül hasznosak és azok folytatása nagyon kívánatos.

Ezek után az előzmények után került az utolsó ülésen indítványaim tárgyalására a sor, amit megelőzőleg az elnök alkalmat adott arra, hogy a nemzetközi tudománypolitika jelentőségét bevezető előadásomnál mélyebbrehatóan fejtegessem és a bevezető előadásom végén előterjesztett szervezési programmon kívül kifejtsem azoknak a főbb kérdéseknek rendszerét, amelyek a nemzetközi tudománypolitika gerincét kell hogy alkossák.

Az egyhangúlag hozott határozatok a következőképpen alakultak:

1./ Az Institut International de Coopération Intellectuelle által szervezendő információs szolgálat kívánatos voltát kimondták. Minthogy azonban annak megvalósítása pénzkérdés, e tekintetben a Commission International de Coopération Intellectuelle

állásfoglalása lesz döntő. Ezzel a bureau-val kapcsolatban valószínűleg meg az a tudománypolitikai szakkönyvtár és bibliográfia is, amelyre javaslatom szintén kiterjedt.

2./ A Directeurs de l'Enseignement Supérieur-ök össze-
jöveteleinek folytatását kívánatosnak tartják és javasolják. Te-
kintettel azonban az első értekezleten szerzett tapasztalatokra,
azt ajánlották, hogy az értekezlet még egyszer ugyanebben a keret-
ben üljön össze, ami alatt egymást jobban megismerhetik és az
azután következő értekezleten bővítsék a kört először az európai
kontinens Directeurs de l'Enseignement Supérieur-jeire és még ké-
sőbb szélesebb körre. Ez a javaslat gyakorlatilag igen üdvösnek
és az intézmény jövő fejlődésére előnyösnek látszik.

A német képviselő indítványozta, hogy a következő
összejövetel is Párisban tartassék, a franciaországi egyetemek
és tudományos intézmények meglátogatásával kapcsolatban. Az érte-
kezlet valószínűleg körülbelül egy év múlva lesz. Megtartása ügyé-
ben a jövő évi költségvetés tárgyalása kapcsán a Commission Inter-
national de Coopération Intellectuelle folyó évi július havában
fog határozni.

3./ Az értekezlet megállapította a nemzetközi tudomány-
politika fontos kérdéseinek azt a sorát, amely a következő értekez-
letek programját kell, hogy alkossa és azután kiválasztotta e
program egyes pontjait, amelyeknek a következő értekezlet napi-
rendjére való kitűzését javasolja.

A program főbb pontjai a következők:

- a. az egyetemek jogi szervezete,
- b. a kormányok és egyetemek viszonya,
- c. az egyetemek feletti szervezetek /országos tudománypolitikai szervek/,
- d. az egyetemi pedagógia,
- e. az egyetemek túlnépessége és az ebből származó oktatási problémák,

- f. a tudományos kutatás szervezése, /egyetemen belül és önálló kutatóintézetekben/
- g. a pályaválasztási tanácsadás,
- h. a jogi oktatás fejlődése,
- i. az orvosképzés fejlődése,
- j. a biológiai tudományok oktatásának szervezése,
- k. a színes hallgatók problémája a nyugati egyetemeken,
- l. az egyetemi diplomák védelme.

E fontos problémák előbbrevitelének módjával az lát-szik kívánatosnak, hogy lehetőleg a Directeurs de l'Enseignement Supérieur-ök maguk készítsenek szakszerű és beható jelentéseket arról, hogy például az a.b.c.f.g.h.i. stb. miként van országukban megoldva és mik e kérdések tekintetében a kormányzat tudománypolitikai szempontjai. Amint Ministerialdirektor Richter magát kifejezte, terjeszkedjenek ki azokra a szempontokra, amik a könyvekben és a törvényekben nem olvashatók.

Rendkívül érdekes lesz például, ha a francia Directeur de l'Enseignement Supérieur az a. és b. pontokkal kapcsolatban ki fogja fejteni azokat a tapasztalatokat és tudománypolitikai szempontokat, amelyek a francia egyetemeknek 1896-ban történt visszaállítása óta eltelt időszak tanulságait és mérlegét mutatják, az olasz viszont ismerteti a fasizmus egyetemi reformjait, a német pedig a háború utáni egyetemi és tudománypolitikai reformokat és a velük szerzett tapasztalatokat. E jelentések alapján fejlődhetik ki a különböző országok tudománypolitikai tapasztalatainak nemzetközi kiértékelése és ilymódon értékes nemzetközi tudománypolitikai irodalom, amelyeknek előmozdítását e jelentések és ahhoz fűződő viták közzététele útján az Institut International de Coopération Intellectuelle nagy mértékben szolgálhatja.

Ebben az összérűgésben van szerencsém bejelenteni,

hogy az értekezlet résztvevőinek átadtam a *Die Entstehung einer Internationalen Wissenschaftspolitik. Die Grundlagen der Ungarischen Wissenschaftspolitik* /Felix Meiner Verlag. Leipzig 1932./ című művem, amely ennek a nemzetközi tudománypolitikai irodalomnak kifejlődéséhez kívánt hozzájárulni, amint azt az értekezlet tagjai is elismeréssel méltányolták.

Az értekezlet azzal az érzéssel oszlott szét, hogy az emberiség kulturális haladására nagyjelentőségű akció megszervezését biztosították. Magamat pedig mély hazafias örömmel töltött el az, hogy a politikai és kulturális nagyhatalmak képviselőinek ezen az összejövetelén csonka országunknak sikerült azt a szerepet biztosítanunk, hogy az intézet igazgatója azzal köszönte meg részvételemet, hogy közreműködésem nélkül az értekezlet ellaposodott és folytatása kétséges lett volna. Az Intézet egyetemi osztályának vezetője Dr. Picht pedig az értekezlet végén azzal gratulált, hogy "Sie haben ein schönes Kind in die Welt gebracht."

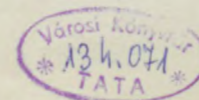
Kitüntető volt az Intézet részéről az is, hogy az elnök személyének indítványozására engem kért fel és a tanácskozó asztalnál helyemet az elnökkel szemben jelölte ki, úgy hogy egyik oldalamon a német és amerikai, másik oldalamon a francia és olasz képviselők ültek.

A *Coopération Intellectuelle* című folyóirat az értekezlet lefolyásáról jelentést fog hozni és az intézet igazgatója, M. Bonnet jelentésemnek a legszelesebb publicitást szándékozik adni.

Fogadja Nagyméltóságod kiváló tiszteletem őszinte nyilvánítását.

Budapest, 1932. évi március hó 16-án.

Magyary Zoltán s.k.
egyetemi ny.r.tanár.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or letter.





